

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2021

12 MOIS D' ACTIONS

LE TERRITOIRE EN IMAGES 4

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 4

- 4 Population
- 4 Les compétences de la Communauté de Communes
- 5 Le fonctionnement
- 6 Les commissions
- 7 Les conseillers communautaires
- 9 Le Pays de L'Arbresle, un territoire acteur
- 10 Ressources Humaines
- 14 Service commun Achat - Commande Publique
- 16 Les finances

LA CCPA, UNE INTERCOMMUNALITÉ DYNAMIQUE ET INNOVANTE 19

- 19 Soutenir l'économie locale
- 20 Le soutien aux acteurs économiques du territoire
- 24 Soutenir l'agriculture locale
- 28 Habitat
- 31 Travaux d'investissement en voirie
- 32 Entretien des voies d'intérêt communautaire
- 33 Patrimoine

SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS 35

- 35 Plus de cohésion sociale
- 35 Petite enfance
- 37 Social
- 39 Accompagner les jeunes du territoire
- 41 Le service communication
- 43 Système d'Information Géographique
- 43 Développement numérique et Systèmes d'Information

LA CCPA, UNE INTERCOMMUNALITÉ SENSIBLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 44

- 44 Mobilité
- 46 Gestion des déchets
- 48 Assainissement et eaux pluviales
- 54 Assainissement non collectif
- 55 Les eaux pluviales urbaines
- 56 Transition écologique

AU CŒUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET SPORTIVES 58

- 58 Encourager la pratique sportive
- 60 Équipements sportifs
- 61 Actions participants au développement et à la qualification de l'offre patrimoniale
- 63 Actions participant au développement et à la qualification de l'offre d'accueil
- 64 Actions participant à l'animation du réseau
- 65 Actions participant à la promotion et au marketing

GLOSSAIRE 66



PIERRE-JEAN ZANNETTACCI

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

LA CCPA VÉRITABLE OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE 17 COMMUNES

Cette année encore, je suis particulièrement fier de vous présenter la synthèse des actions et des projets de notre Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le contexte sanitaire ne nous a pourtant pas aidé. Il a contraint les services communautaires à s'adapter mais, grâce à l'engagement sans faille des agents et des élus, nos missions de service public ont été assurées et le retour de satisfaction des administrés et usagers est resté très positif. Certains services n'ont pu être ouverts autant que nous l'aurions voulu mais l'ensemble des services communautaires se sont engagés pour maintenir tout ce qui pouvait l'être.

Le Pacte de Gouvernance, signé en début d'année entre les communes du Pays de L'Arbresle et la communauté de communes, permettra d'organiser les relations entre les communes et l'intercommunalité, et il témoigne de l'esprit constructif et de solidarité qui règne sur nos territoires. Plus que tout, ce Pacte illustre notre engagement à agir au quotidien, entre nos 17 communes membres, dans l'intérêt des habitants, associations et entreprises de notre territoire.

Ce rapport d'activités illustre la richesse et la diversité de nos compétences, toutes orientées vers la transition écologique dont nous avons fait l'axe majeur de notre mandat. Notre volonté est d'accompagner le territoire dans sa transition vers un monde plus durable et résilient. Développement des énergies renouvelables, accompagnement à la rénovation énergétique, préservation de notre biodiversité, revitalisation de nos centres-bourgs... font partie des projets mis en place.

Quelques exemples en ce sens :

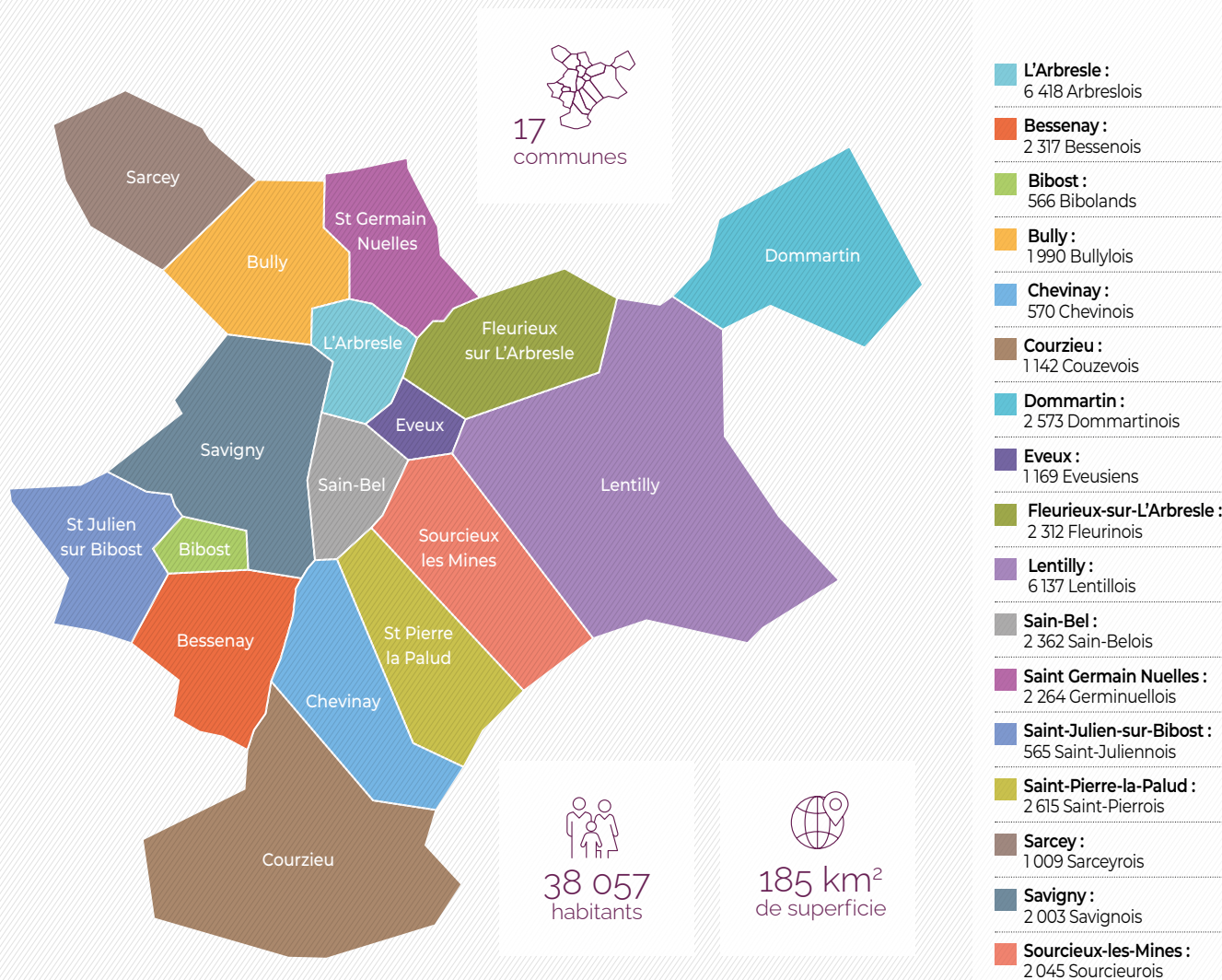
- Signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique porté par l'État à hauteur de 1 384 510 € pour financer les projets de transition des communes et de la Communauté de Communes (rénovation énergétique, biodiversité, cohésion, compétitivité,...) .

- Prise de la compétence Mobilités qui nous permettra d'intégrer le SYTRAL et de proposer des offres de transports en commun et du covoiturage à nos habitants et des offres de mobilité douce complémentaires pour des déplacements intracommunautaires de plus courte distance (offre de vélos à assistance électrique, stations vélos VEL'PAR, pistes cyclables,...).
- Signature du contrat Petites Villes de Demain pour les communes en demande de Sain Bel et de L'Arbresle afin d'améliorer la qualité de vie des centres urbains et de d'enclencher la rénovation urbaine.
- Obtention du Label Maison Sport Santé pour améliorer la qualité de vie et la santé des personnes qui se sont éloignées du sport.
- Démarrage des travaux de la future station d'épuration à Courzieu pour améliorer la qualité de l'eau de nos rivières.
- Nouveau Programme local de Réduction des déchets afin d'agir à la source.

Ces quelques exemples ne doivent pas éclipser l'ensemble de nos actions en faveur de la jeunesse, des solidarités, de la culture et du développement économique qui contribuent à notre équilibre, à notre attractivité et à notre qualité de vie que nous devons plus que jamais préserver dans un contexte national et international particulièrement incertain.

Le travail accompli au service du Pays de L'Arbresle est le résultat de l'engagement des élus, eux qui ont fait preuve d'un sens de l'intérêt général certain pour l'action collective. Mes remerciements s'adressent également à tous les agents communautaires qui ont montré leur très grand professionnalisme.

Bonne lecture.



* Au 1^{er} janvier 2021

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Actions de développement économique**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI sur le versant de l'Yzeron, sur le bassin versant de l'Azergues et sur le bassin versant Brévenne Turdine.**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire**
- **Assainissement collectif et non collectif**

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Petite enfance**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions « petite enfance » conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Création et gestion de relais assistants maternels.
- **Jeunesse**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions jeunesse conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Information jeunesse et gestion d'un Point d'Information Jeunesse communautaire.
- **Transport et mobilité**
 - Compétence Mobilité définie à l'article L1231-1-1 du code des transports

• Santé

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de santé communautaire.
- Participation à la réalisation et à l'aménagement des équipements hospitaliers et de l'établissement d'hébergement des dépendantes (EHPAD) « maison de retraite intercommunale Les Collonges ».

• Numérique

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal de développement numérique.
- Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques.

• Patrimoine

- Création, aménagement et gestion des bâtiments de la gendarmerie de L'Arbresle.
- Aménagement, entretien et gestion de la retenue d'eau dite « Bassin de la Falconnière » à Sourcieux les Mines.

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :
 - L'Archipel, centre aquatique du Pays de L'Arbresle (Sain Bel) ;
 - Le boulodrome de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe sportif de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le plateau d'éducation physique de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe rugbysique du Pays de L'Arbresle (Fleurieux sur L'Arbresle).
 - Les tennis couverts non démontables à vocation communautaire sur les communes de Lentilly, Saint Pierre la Palud, Saint Germain Nuelles et Bessenay.

• Gestion des eaux pluviales urbaines

• Compétences complémentaires GEMAPI

• Culture

- Création d'un parcours culturel et touristique.

LE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure en lien étroit avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le rayonnement du territoire.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Équivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit en séance publique afin d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis. Ses membres sont appelés les conseillers communautaires, au nombre de 47 et deux suppléants. Ils représentent les 17 communes du territoire.

LE BUREAU

Cet organe est composé du Président, des Vice-présidents et des délégués. Ses missions sont de préparer les décisions et les orientations communautaires. Il règle également les affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire lui a donné délégation. Toutes les communes sont représentées dans cette instance.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Instance de travail composé du Président et des Vice-présidents, il a pour rôle le suivi des décisions délibérées par le Conseil Communautaire.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.

Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Prendre les décisions.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Ses missions sont de préparer les grandes décisions communautaires ainsi que de proposer des évolutions du territoire. Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

GESTION DES ASSEMBLÉES



9

CONSEILS COMMUNAUTAIRES à compter de mai, la publicité des débats est assurée par la diffusion en direct du conseil sur le site internet de la CCPA



236

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL



12

BUREAUX



42

DÉLIBÉRATIONS BUREAUX

LES COMMISSIONS

Ce sont des groupes de réflexions chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre, et de formuler des propositions d'actions. Elles sont composées d'élus et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur Vice-Président ou délégué. Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Les thématiques :

 <p>PARCOURS ARTISTIQUE</p>	 <p>FINANCE / INFORMATIQUE</p>	 <p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ZONES D'ACTIVITÉS / COWORKING</p>	 <p>AGRICULTURE</p>
 <p>SPORTS</p>	 <p>DÉCHETS</p>	 <p>MUTUALISATIONS</p>	 <p>TOURISME</p>
 <p>JEUNESSE</p>	 <p>COMMERCE ARTISANAT</p>	 <p>VOIRIE</p>	 <p>SOLIDARITÉS</p>
 <p>MOBILITÉ TRANSPORT</p>	 <p>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p>	 <p>CULTURE</p>	 <p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - PLUVIAL</p>
 <p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>			

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Le Président
**Pierre-Jean
ZANNETTACCI**
> Maire de L'Arbresle



Florent CHIRAT
1^{er} Vice-Président
Agriculture
Tourisme
> Maire de St-Julien-
sur-Bibost



Franck CHAVEROT
Délegué
Agriculture
> Maire de Bibost



Noël ANCIAN
2^e Vice-Président
Développement
économique
> Maire de St-
Germain-Nuelles



**Charles-Henri
BERNARD**
Délegué
Développement
économique
> Maire de Bully



**Virginie
CHAVEROT**
3^e Vice-Présidente
Mobilité,
Transports
> Lentilly



**Morgan
GRIFFOND**
4^e Vice-Président
Transition écologique
et énergétique
Environnement déchets
> Maire de St-Pierre-La-
Palud



**Daniel
LOMBARD**
Délegué
Déchets
> Bessenay



**Diogène
BATALLA**
5^e Vice-Président
Finances
Informatique &
Mutualisation
> Maire de Fleurieux-
sur-L'Arbresle



**Olivier
LAROCHE**
Délegué
Mutualisation
> Maire de Sarcey



**Jean-Bernard
CHERBLANC**
6^e Vice-Président
Solidarités
> Maire de Courzieu



**Alain
THIVILLIER**
7^e Vice-Président
Aménagement
du territoire
> Maire de Dommartin



**Richard
CHERMETTE**
8^e Vice-Président
Culture, Jeunesse et
sport
> Maire de Chevinay
démission du bureau en
juillet 2021



**Yvan
MOLLARD**
Délegué
Sport
> Sain-Bel



**Frédéric
TERRISSE**
Délegué
Jeunesse
> Sourcieux-Les-Mines
Délegué Jeunesse,
Culture et Vie
associative à partir du 1^{er}
avril 2022



**Christian
MARTINON**
9^e Vice-Président
Voirie Pluvial et
assainissement
> Savigny



**Bertrand
GONIN**
Délegué
Pluvial et
assainissement
> Maire de Eveux



Yves BERTHAULT
Dommartin



Cédric BLANC
Suppléant
St-Julien-Sur-Bibost



Marlène BOURBON
Sarcey



Sarah BOUSSEDEL
L'Arbresle



Annick BRUN PEYNAUD
Bully



Maria CHEMARIN
Courzieu



Guy COLENT
Fletieux-sur-
L'Arbresle



José DOUILLET
L'Arbresle



Claire DOUVIER
Suppléante
Bibost



Karine FOREST
Maire de Bessenay



Yvette FRAGNE
L'Arbresle



Bernard GONNON
St-Pierre-la-Palud



Alexandra GOUDARD
Lentilly



Philippe GRIMONET
Lentilly



Monique LAURENT
Maire de Savigny



Catherine LAVET
Dommartin



Elvine LEON
Fleurieux-sur-
L'Arbresle



Christine LOPEZ
Sain-Bel



Thierry MAGNOLI
Lentilly



Jacques MALIGEAY
Bessenay



Geneviève MARION
Saint-Germain-
Nuelles



Sheila MC CARRON
L'Arbresle



Lucie MONCOUTIE
Sourcieux-Les-
Mines



Nicole PAPOT
Lentilly



Frédéric PAULOIS
Chevinay



Gilles PEYRICHOU
L'Arbresle



Martine PUBLIE
St-Germain-Nuelles



Raymond REVELLIN CLERC
Maire de Sain-Bel



Geneviève RIBAILLER
Eveux



Annie ROSTAGNAT
St-Pierre-La-Palud



Dominique ROSTAING-TAYARD
L'Arbresle



Nathalie SORIN
Maire de Lentilly



LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE ACTEUR

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Son objectif est d'affirmer une vision souhaitée et projetée d'un territoire. C'est un acte politique fort, traduisant des ambitions, des objectifs et proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés.

Il s'agit pour les élus de travailler ensemble, tout en associant des partenaires, à la définition d'orientations stratégiques de développement et de projets concrets. C'est un guide sur lequel s'appuyer pour les réflexions à venir sur les enjeux de l'intercommunalité.

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Le projet de territoire vise à valoriser les atouts du territoire, à compenser ses faiblesses en inventant un modèle de développement, tout en préservant les valeurs qui l'animent.

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ACTEUR

Le Pays de L'Arbresle est doté d'une véritable identité, d'un positionnement géographique dans le Rhône et à proximité de la Métropole qui sont des atouts qu'il convient à la fois de développer et de maîtriser.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le projet de territoire est un outil stratégique pour faire aboutir les projets de la Communauté de Communes et renforcer le dialogue avec ses partenaires et les territoires voisins.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

À partir du diagnostic et des échanges entre élus et partenaires, 7 enjeux se sont naturellement dégagés pour construire le projet de territoire.

- **RENFORCER** le tissu économique local.
- **PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR** le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- **COMPLÉTER** l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.
- **SOUTENIR ET RENFORCER** une politique de solidarité.
- **DÉVELOPPER** l'attractivité du territoire.
- **FAVORISER** les coopérations et les partenariats.
- **FAIRE** du développement durable une base de la dynamique locale.

Télécharger le projet
de territoire sur
paysdelarbresle.fr



La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a lancé en début 2022 la réécriture de son «projet de territoire 2022-2040» en intégrant des objectifs de développement durable. Le diagnostic du territoire et la définition des enjeux seront établis dans la concertation à travers plusieurs ateliers avec les élus et les habitants.



RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS DU SERVICE

- ▶ Conseiller et participer à la définition de la politique RH de la collectivité
- ▶ Pilotage et suivi de la masse salariale
- ▶ Gestion des effectifs, des emplois et des compétences
- ▶ Gestion des recrutements et des compétences
- ▶ Construction et mise en œuvre du plan de formation
- ▶ Construction et gestion du dispositif d'évaluation professionnelle
- ▶ Gestion administrative et statutaire (carrières, rémunération, retraite, discipline, contentieux, etc.)
- ▶ Organisation et gestion des temps de travail (cycles, horaires, etc.)
- ▶ Accompagnement des agents et des services (conseils, orientation, conduite du changement)
- ▶ Mise en œuvre des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail
- ▶ Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement
- ▶ Animation du dialogue social et des instances représentatives (CT, CHSCT)

FAITS MARQUANTS

- ▶ De nombreux recrutements
- ▶ Des formations annulées/reportées à cause de la COVID-19
- ▶ Gestion de la crise COVID-19 : PCA, protocoles hygiène et sécurité, attestations couvre-feu, commande et distribution d'EPI
- ▶ DSN (Déclaration Sociale Nominative)
- ▶ Télétravail
- ▶ Mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, notamment les Lignes Directrices de Gestion (accompagnement des collectivités sur le volet RH transmission de documents type pour le reste)
- ▶ La mise en conformité sur les 1607 heures (accompagnement accru sur la rédaction des délibérations)
- ▶ Le Rapport Social Unique à la place du bilan social
- ▶ Réunion DGS/service commun en mai : bilan social 2020, organisation et évolution du service (poste de coordination), service commun prévention, participation des employeurs à la mutuelle santé 2026/prévoyance 2025, trésorerie, parcours emploi compétences (PEC), volontariat, CST (fusion CT/CHSCT), Cap/CCP/CPU, RSU (rapport social unique), LDG (lignes directrices de gestion), contrat de projet, durée du temps de travail 1607h, autorisations spéciales d'absences, formation, missions assistance sociale).

ILS ONT INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pôle Ressources/Communication

- Cécile COCHET, gestionnaire SCRH (01/04)
- Guillaume JARLAN, assistant comptable (13/09) remplacement
- Chantale BORELLY, gestionnaire SCRH (23/11) remplacement

Pôle Développement

- Louis CHEVALLIER, chargé de mission transition énergétique (08/03)
- Mathieu POITEVIN, responsable équipe bassin et accueil centre aquatique (03/05)
- Julie PIN, éducatrice sportive au centre forme (01/07)
- Aurélie SUZANNE, MNS (06/09)
- Anne DELEPINE, agent d'accueil L'Archipel (14/09)
- Sonia PAU, agent d'accueil L'Archipel (16/09)
- Emilie DESBROSSES, BNSSA L'Archipel (02/10)
- Guillaume TRY, chef de projet Petites villes de demain (08/11)
- Fabien BLANC, conseiller numérique (08/11)

DÉPARTS

En retraite

Pôle Développement

- Huguette PONCET

Ils ont quitté la CCPA pour d'autres aventures professionnelles

Pôle Ressources/Communication

- Mathieu BRUYERE

Pôle Développement

- Olivier CONVERT
- Emilie THOMAS
- Armelle WAGNER

Pôle technique

- Marie CANNONGE, chargée de mission mobilité (15/02)
- Jennifer LEFEVRE, responsable assainissement non collectif/eaux pluviales (23/02)
- Florent SEGUIN, technicien SPANC (22/02)
- Olivier CLATEL, responsable exploitation service patrimoine (21/06)
- Lydie PREVOT, technicienne réduction et gestion des déchets (28/06)
- Pierre FIMBEL, technicien assainissement collectif (06/09) remplacement
- Willy SEEWATHIAN, agent technique (04/10)
- Ophélie GRATALOUP, chargée de mission Mobilité (02/11)

Mobilité interne

- Marine DE VIDO, assistante comptable
- Aurélie QUINAULT, coordonnatrice RH
- Sébastien SEVE, chargé de prévention des risques professionnels
- Léa RAQUIN, instructrice du droit des sols
- Isabelle QUARANTE, animatrice relais Pas à pas

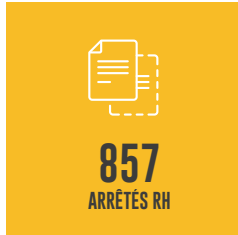
- Zeeg LY
- Audrey POLTURAT
- Pierre CHAMBE

Pôle technique

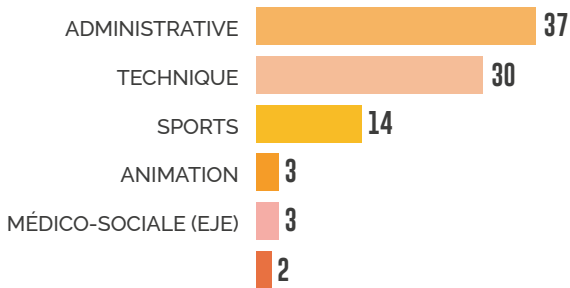
- Marion RIBON
- Martin JOUVE
- Marie CANNONGE

Accompagnement de la collectivité en matière d'insertion

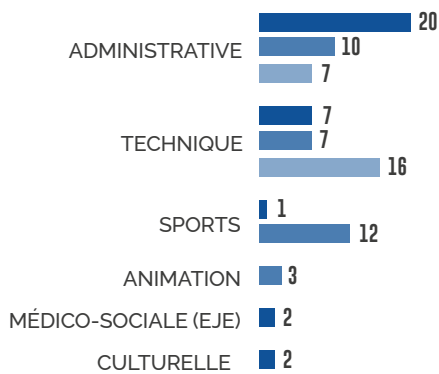
- 7 stagiaires accueillis cette année dans les différents services
- 1 service civique au service Gestion des Déchets



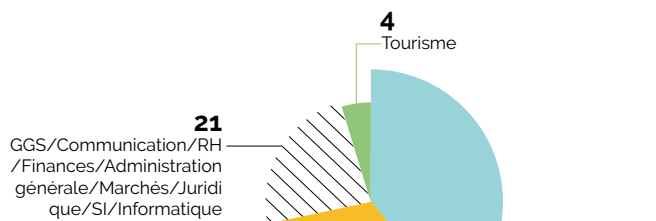
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



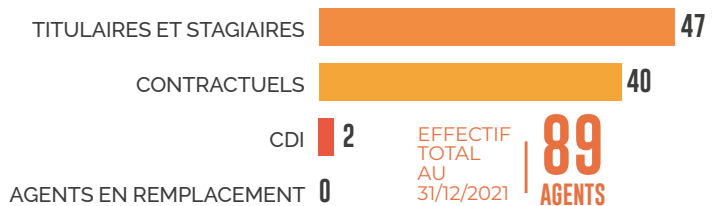
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE



RÉPARTITION PAR PÔLE



EFFECTIF



■ catégorie A ■ catégorie B ■ catégorie C

FORMATIONS 2021

La grande majorité des formations a été assurée par le CNFPPT dans le cadre de la cotisation obligatoire.



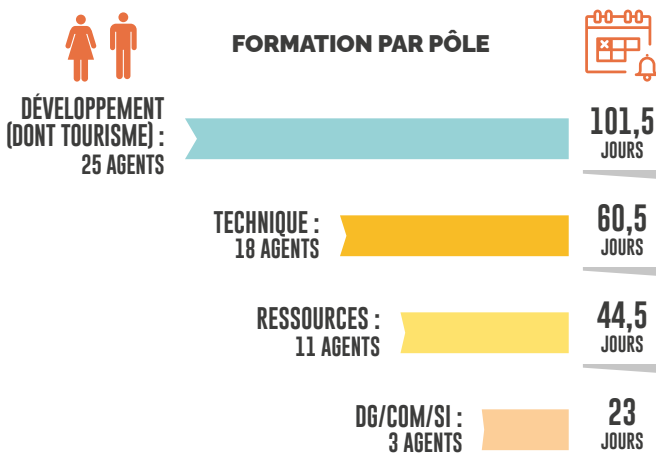
FORMATION CNFPPT
83

FORMATION AUTRES ORGANISMES
37

LES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ REPRÉSENTENT

25 JOURS DE FORMATION SOIT 9 ACTIONS DE FORMATION :

- PSCI
- Sapeur-pompier
- L'habilitation électrique BS BE Manoeuvre
- Le traitement et l'hygiène des eaux de piscine
- Les micropolluants dans l'eau
- Les travaux en hauteur : réglementation et responsabilités de l'employeur
- La conduite d'engin : réglementation et responsabilités de l'employeur
- Les habilitations électriques : réglementation et responsabilités de l'employeur
- La place et le rôle de l'encadrement en santé et sécurité au travail



COMITÉ TECHNIQUE (CT) / COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

En 2021, les représentants du personnel et les élus représentant la collectivité se sont réunis lors de 6 séances. **Ils ont émis un avis favorable sur les dossiers suivants :**

Plan de continuité des activités	Protocole Hygiène & Sécurité
Rapport social unique 2020	Bilan période de confinement
Bilan expérimentation du télétravail	Charte télétravail
Mise à jour du règlement intérieur	Plan d'action et rapport égalité hommes femmes
Avant-projet sommaire futur siège communautaire	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
Tableau des effectifs	Lignes directrices de gestion : avancement et promotion interne
Adhésion au dispositif de signalement, actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.	Organisation spatiale du siège
Réorganisation des services (ressources, assainissement, solidarités, archipel, agriculture, tourisme et économie	Modification horaires du PIJ
Convention de prestation de service SYRIBT – service commun prévention des risques professionnels	

SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (SCRH) :

En 2021, le périmètre du service commun RH est resté le même qu'en 2020 à savoir 8 communes et 1 syndicat adhérent au service :

Bessenay, Bully, L'Arbresle, Courzieu, Fleurieux Sur L'Arbresle, Saint Germain Nuelles, Saint Julien Sur Bibost, Sourcieux les Mines, SIVOM de la Giraudière.

Quelques chiffres de l'activité du SCRH

Nombre d'arrêtés	857
Nombre de contrats	475
Nombre de bulletins de paie	5 003
Nombre de jours de formation	342,5



SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (SCPRP)

Aujourd'hui le respect des obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité reste un axe à améliorer pour les collectivités.

Les élus, les DGS du territoire et le service RH de la CCPA, conscients de l'obligation légale des employeurs du service public territorial de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels, ont proposé la création d'un service commun avec le recrutement d'un chargé de prévention.

Un service commun de prévention des risques professionnels a été créé au 1^{er} janvier 2020.

Les collectivités adhérentes au service commun au 1^{er} janvier 2020 :

- L'Arbresle
- Bessenay
- Bibost
- Bully
- Chevinay
- Courzieu
- Dommartin
- Eveux
- Fleurieux sur L'Arbresle
- Sain Bel
- Saint Germain Nuelles
- Saint Julien sur Bibost
- Savigny
- Sivom de la Giraudière
- Sourcieux les Mines

LES MISSIONS DU SERVICE :

- ▶ Rédaction, mise à jour et application du document unique.
- ▶ Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste.
- ▶ Veille juridique et information des agents.
- ▶ Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment rédaction des rapports.
- ▶ Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...).
- ▶ Participation au CT/CHSCT.
- ▶ Conseil et commande des EPI.

Le départ de l'agent en février et le recrutement interne tardif en septembre (le temps du recrutement pour remplacer l'agent sur son poste) ainsi que la crise sanitaire COVID-19 ont compliqué le déploiement de ce nouveau service commun. Cependant, le bilan est plutôt positif.

Fin 2021, les premiers rendez-vous et retours permettent de retenir les différents points :

- ▶ 2 collectivités sur 16 sont en possession de 90% des documents obligatoires hygiène et sécurité, 5 autres ont plus de 50% de ces documents, les 9 autres ont entre 5 et 20% de ces documents.
- ▶ 45% des collectivités ont un assistant de prévention nommé par arrêté, 40% sont en cours de nomination et 15% n'ont aucun agent à ce jour. Plus de 50% des assistants de prévention sont des DGS ou secrétaires principales.
- ▶ 40% des AP nommés ont une demi/journée par mois pour la prévention.

Les attentes et besoins des collectivités adhérentes au service :

- ▶ Un soutien technique pour la mise en place des documents obligatoires à 100%.
- ▶ Diffusion des nouvelles veilles réglementaires liées à la sécurité à 95%.
- ▶ Mutualiser les formations liées à la prévention non prises en charge par le CNFPT à 95%
- ▶ Un accompagnement des Assistants de Prévention (AP) pour la mise en route et le suivi du Document unique à 90%.
- ▶ Accompagner les AP pour les études de poste, des aménagements de locaux, véhicules... à 90%.
- ▶ Créer des animations trimestrielles pour les agents acteurs de la prévention du territoire à 90%.
- ▶ Partager les nouvelles innovations et pratiques liées à l'amélioration de la prévention aux élus et DGS à 80%.
- ▶ Accompagnement des collectivités lors des visites ACFI (Préparation, visite, retour rapport) à 80%.

SERVICE COMMUN ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Le service commun Achats - Commande Publique assure le suivi des marchés pour l'ensemble des services de la collectivité dans le respect des principes de la commande publique :

- ▶ Liberté d'accès à la commande publique.
- ▶ Égalité de traitement des candidats.
- ▶ Transparence des procédures.

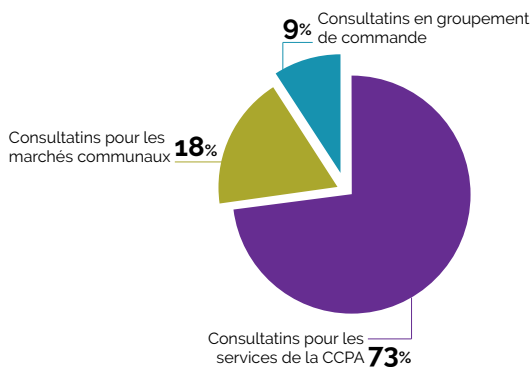
2021 : L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

L'activité du service a été très intense sur l'année 2021 pour la partie CCPA, elle se traduit par une montée en puissance de la collaboration avec les communes :

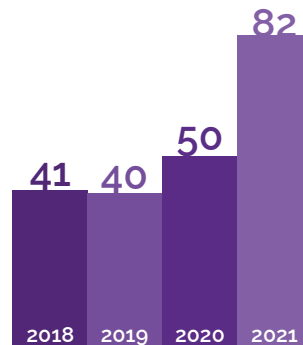


L'activité du service est en constante augmentation (le nombre de marchés pour la CCPA est passé de 50 en 2020 à 63 en 2021) auxquels se rajoutent à présent les marchés communaux (19 marchés notifiés en 2021).

CONSULTATIONS SUR L'ANNÉE 2021



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARCHÉS





LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les marchés communaux - intervention du service à différents niveaux du cycle achat :

- De l'expression du besoin à l'exécution du marché :
 - Marchés de prestations d'assurance et de missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de rénovation énergétique de la mairie et de l'école pour la commune de Dommartin.
 - Marché de missions de maîtrise d'œuvre pour un projet de rénovation énergétique pour la mairie d'Eveux.
 - Marché et marché subséquent de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement et de construction pour la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle.
 - Marchés pour la construction d'une salle voûtée semi-enterrée sur le site des Carrières de Glay pour la commune de Saint Germain Nuelles.
 - Marché de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de requalification de centre bourg pour la commune de Savigny.
- Rédaction des pièces administratives et suivi de la publication :
 - Marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une salle culturelle dédiée au spectacle vivant à Saint Germain Nuelles.
- Soutien à la rédaction (sur le logiciel marché, diffusion d'exemples de dossier de consultation des entreprises) :
 - Marché de fourniture et pose de cellule sanitaire et de fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire municipal pour la commune de Bully.
 - Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer-restaurant La Madeleine et le service de portage des repas à domicile pour la commune de L'Arbresle.

Groupements de commandes - interventions différentes du service :

- Renouvellement de marchés existants :
 - Marché d'achat de papier reprographie.
 - Marché d'achat de fournitures administratives.
- Mutualisation sur des marchés CCPA existants :
 - Marché de travaux d'entretien de la signalisation horizontale de la voirie.
- De l'expression du besoin à l'exécution du marché :
 - Marchés de contrôles réglementaires, vérification et maintenance des équipements de la CCPA et des communes membres (11 lots).

BILAN DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA CCPA

Outre les clauses environnementales qui sont insérées dans la plupart des marchés, des clauses sociales sont également présentes pour certaines prestations. En 2021, le bilan est le suivant :

En chiffres

En 2021, nous avons inséré des clauses sociales dans 6 marchés et avons lancé 2 marchés réservés, soit au total :

20 508,30 heures d'insertion au 31 décembre 2021

Quelles entreprises ?

Les Brigades Nature : 1 Atelier Chantier d'Insertion pour 2 marchés réservés et comme sous-traitant Térédeal Tarvel Recours à l'ETTI (Entreprise de travail temporaire d'insertion) Girol, pour la mise à disposition de personnel sur le marché « Collecte des ordures ménagères » (SITA Centre-EST)

Quel public ?

26 participants (11 sur les marchés avec clause d'insertion, 15 sur les marchés réservés), dont 2 femmes.

57.7%
résident sur le territoire de la CCPA

La situation initiale des 11 participants est la suivante :

- 7 personnes sont bénéficiaires des minimas sociaux (RSA et ASS) : 64%
- 5 personnes ont plus de 50 ans
- 9 personnes ont un niveau infra-bac (82%)

Public sur les marchés réservés :

- En 2020 et 2021, 100% des salariés en insertion sont bénéficiaires des minimas sociaux (RSA et ASS) à leur entrée aux Brigades Nature
- En 2020, 67% avaient un niveau infra-BAC. En 2021, plus de 88% avaient un niveau infra-bac
- En 2021, les 9 salariés en insertion qui ont travaillé sur les marchés réservés de la CCPA habitaient sur le territoire de la CCPA (100%)

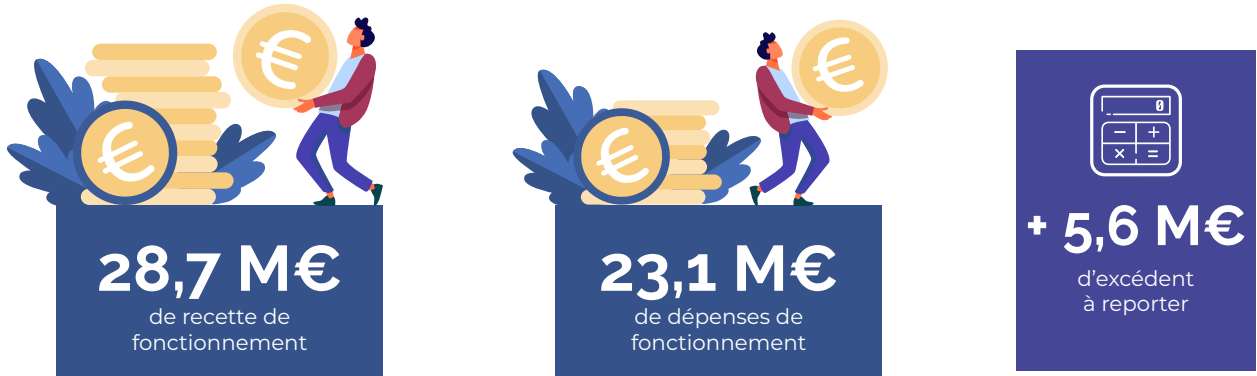
Modalités :

- 6 personnes embauchées en direct, dont 5 CDI et 1 CDD
- 5 personnes mises à disposition par l'ETTI (Girol par le biais de Contrats de Travail Temporaire d'Insertion (CTTI))
- 15 personnes en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) accompagnées par les Brigades Nature (marchés réservés SIAE)

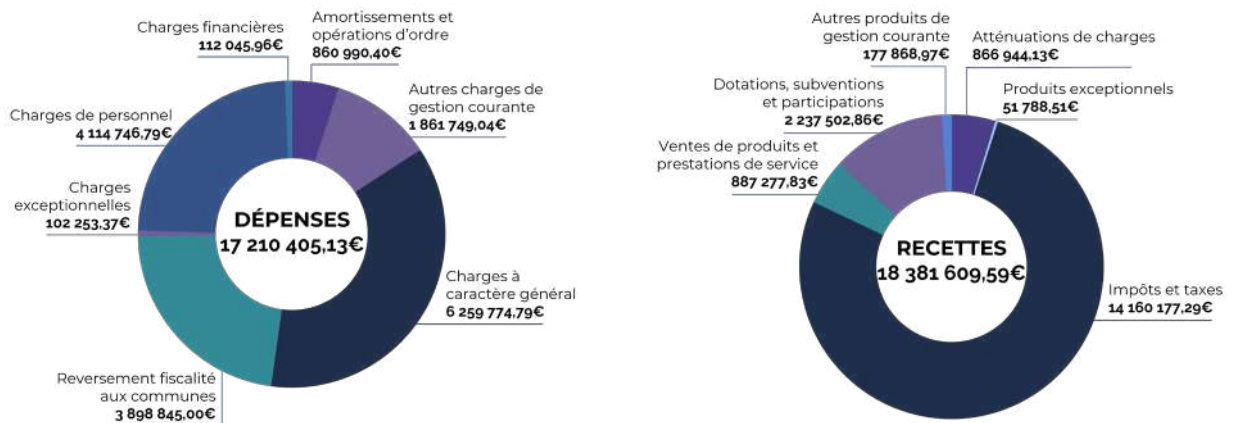
FINANCES

Le budget de la Communauté de Communes est constitué d'un **budget général** et de **sept budgets annexes** (le budget annexe Déchets a été créé fin 2021). Pour chacun on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS

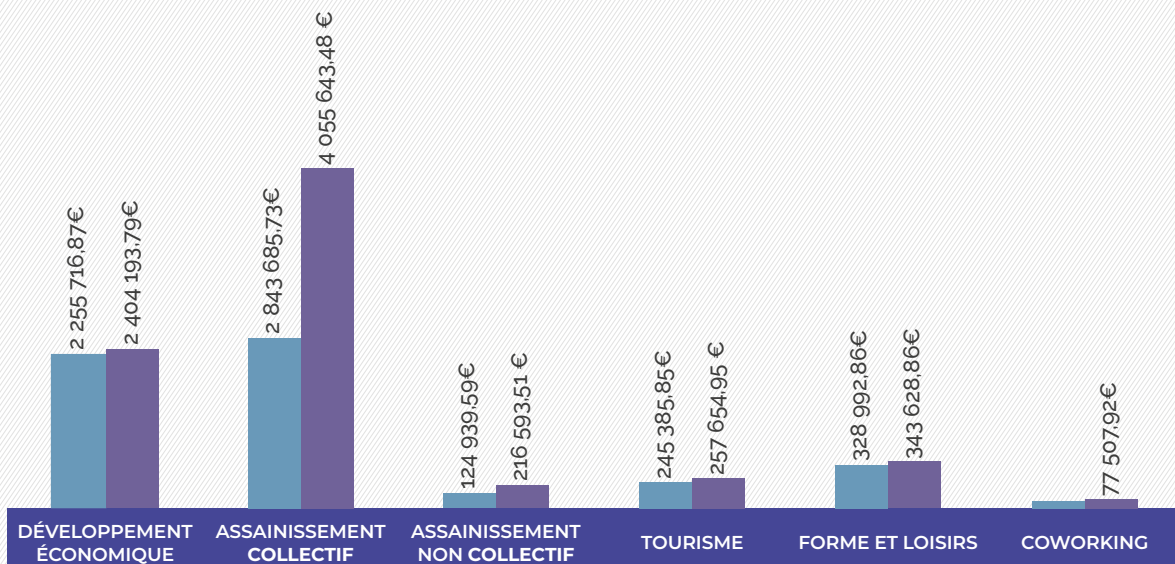


BUDGET PRINCIPAL



BUDGETS ANNEXES

■ Dépenses ■ Recettes

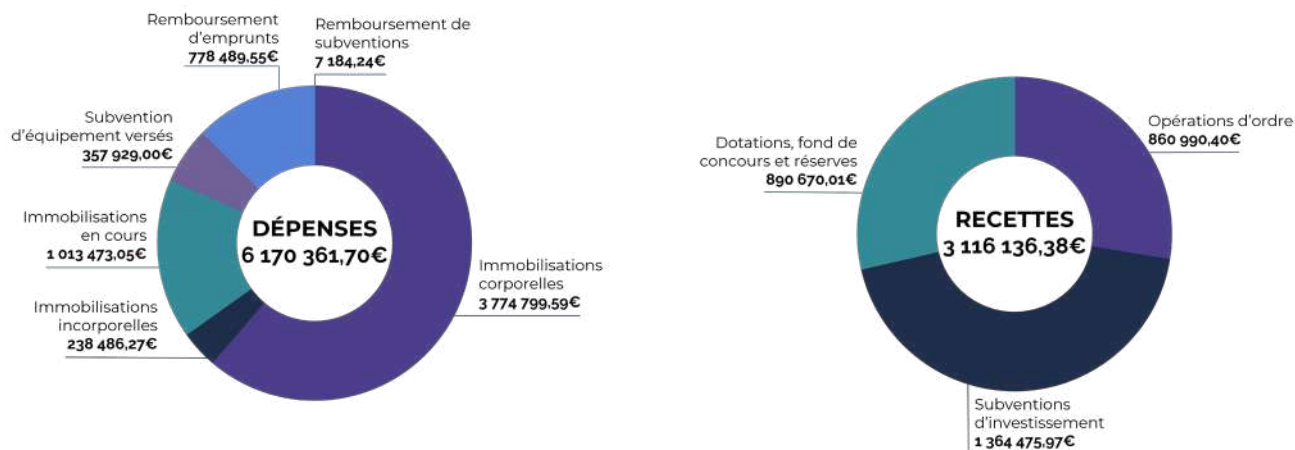




BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS

Les opérations budget d'investissement entraînent la modification de la valeur du patrimoine de la collectivité : travaux, construction de bâtiments et du remboursement des emprunts.

BUDGET PRINCIPAL

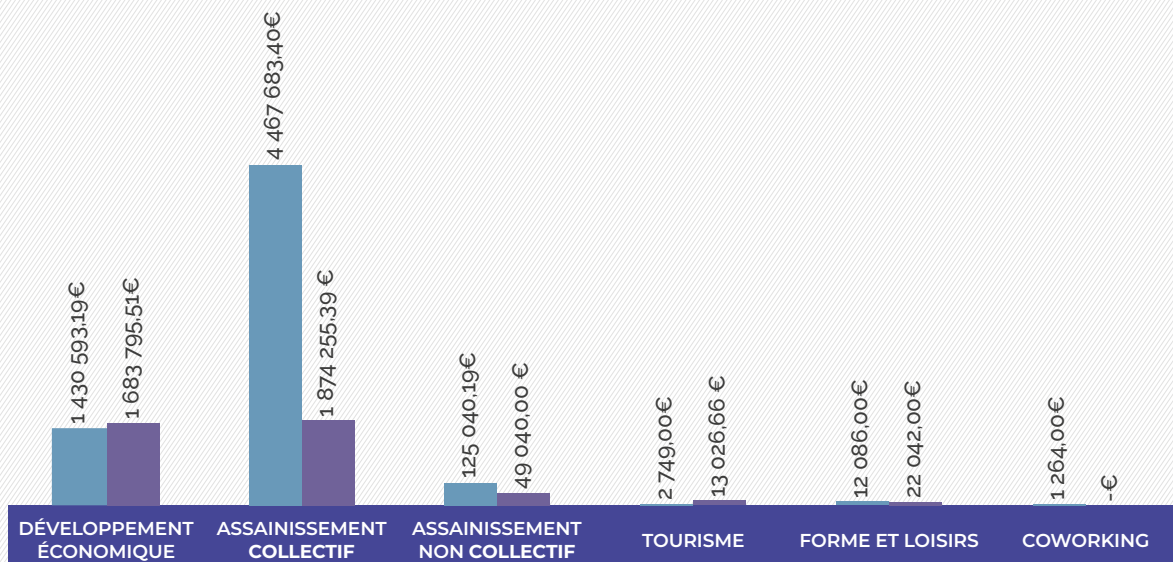


BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021

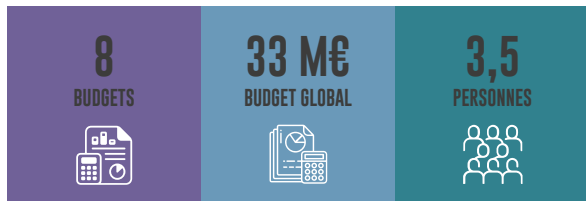


BUDGETS ANNEXES

■ Dépenses ■ Recettes

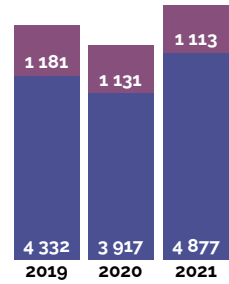


MOYENS GÉNÉRAUX



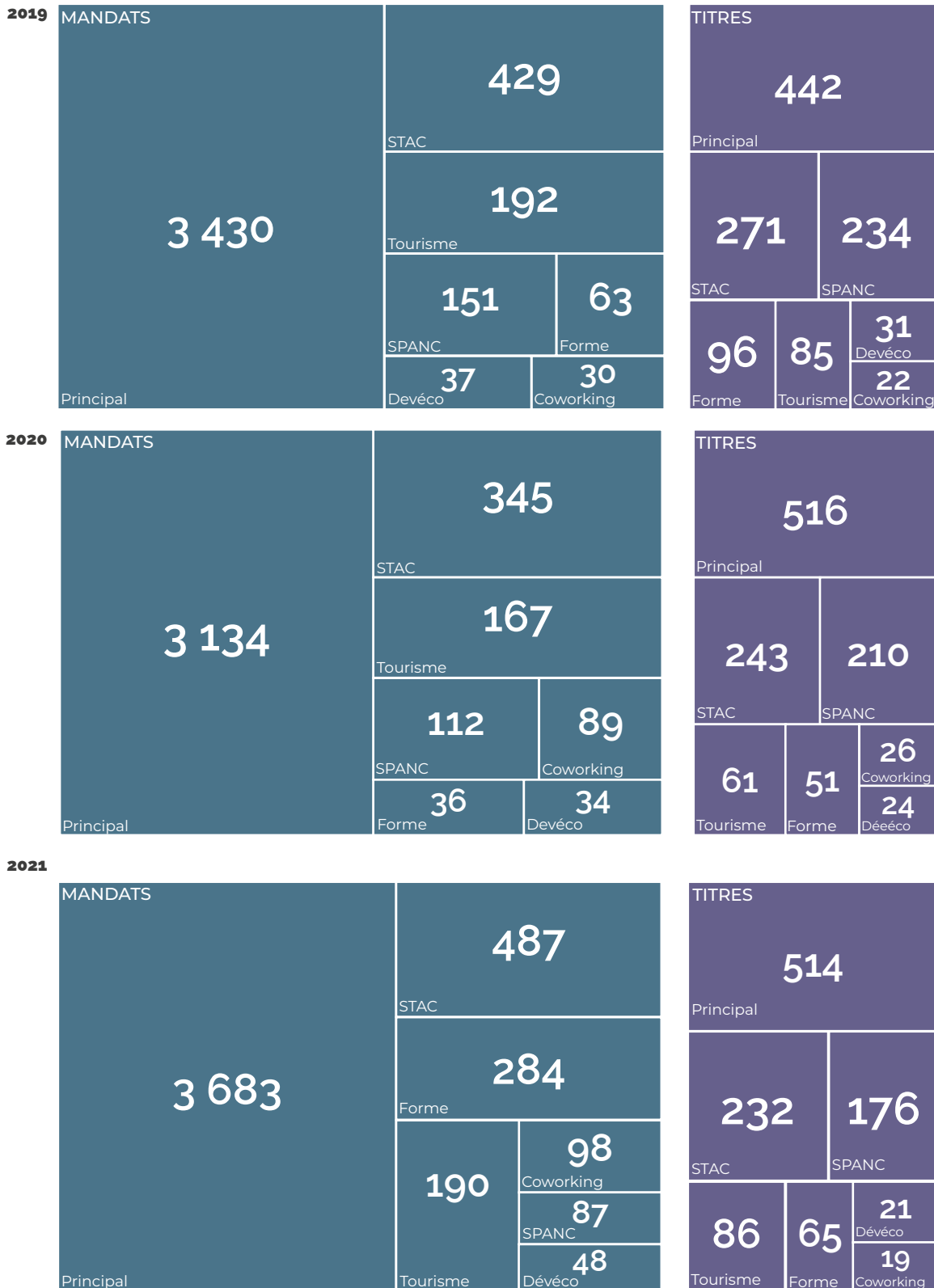
	NOMBRE DE MANDATS	NOMBRE DE TITRES	
2019	4 332	1 181	7 532
2020	3 917	1 131	7 068
2021	4 877	1 131	8 011

ÉCRITURES COMPTABLES



■ Nombre de mandats ■ Nombre de titres

RÉPARTITION DES BUDGETS





LA CCPA

DYNAMIQUE ET INNOVANTE

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La stratégie de développement économique élaborée et mise en œuvre par la Communauté de Communes vise à mobiliser différents leviers permettant à l'ensemble des entreprises, quel que soit leur statut ou leur domaine d'intervention de s'installer sur le territoire et de s'y développer dans des conditions idoines. Cette stratégie participe directement à l'attractivité du territoire. Elle comporte deux axes principaux liés à l'accueil et à l'accompagnement pré ou post installation, eux-mêmes structurés en sous-axes.

Soutenir les acteurs économiques du territoire

- En coordonnant une nouvelle offre de soutien à entrepreneuriat
- En expérimentant une nouvelle offre de coworking : « Le Canevas 2.0 »
- En développant une nouvelle politique de soutien au commerce local

Renforcer l'attractivité économique du territoire

- En commercialisant l'offre foncière en ZAE
- En initiant des démarches de reconstitution de l'offre : création/extension/reconfiguration de ZAE

Cette stratégie participe ainsi directement à l'attractivité du territoire.

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

COMMERCIALISATION DE L'OFFRE FONCIÈRE EN ZAE

Les disponibilités foncières se raréfiant, les cessions réalisées en 2021 ont été exclusivement concentrées sur la ZAE Les Grandes Terres à Dommartin.

VOXCAN

Installée depuis 2016 sur la ZAE et spécialisée dans les analyses et essais précliniques reposant sur la technologie de l'imagerie médicale 3D, la société VOXCAN a souhaité acquérir une parcelle de 535m² pour y réaliser une extension de plateforme de stationnement liée à l'implantation d'une activité nouvelle de scanner vétérinaire.

Le coût de cette acquisition s'élève à 38 520 €.

ACTISQUARE

Partant du constat qu'il existe une carence en offre immobilière mixte activités/bureaux sur l'axe reliant Lyon Nord à Villefranche, la SAS ACTISQUARE dédiée à la promotion et au développement foncier a acquis une parcelle de 3 861m² pour y bâtir un bâtiment proposant des surfaces de bureaux (2/3) accompagnées de surfaces d'activité en appoint (1/3).

Le montant de cette acquisition s'élève à 277 992 €.

TECHNIPATH

Spécialisé dans l'anatomie et la cytologie pathologiques (diagnostic médical de lésions tumorales ou non sur prélèvements de cellules et de tissus humains), le laboratoire TECHNIPATH a acquis une parcelle de 4 862 m² pour un montant de 350 064 €.

SCI TRIVAL

Installée depuis 2014 sur la ZAE, la société OREP, spécialisée dans la protection périmétrique a acquis une parcelle de 3 974m² afin de développer son activité vers la sécurisation des bâtiments (contrôle d'accès, vidéosurveillance, intrusion) pour un montant de 286 128 €.

Les cessions de foncier en zones d'activités ont ainsi représenté 952 704 € de recettes pour la collectivité.

UNE RECONSTITUTION DE L'OFFRE FONCIÈRE

Suite à une commercialisation très dynamique du foncier économique ces dernières années, la CCPA a fortement réduit son offre foncière à vocation des entreprises (14 ha disponibles en 2014 contre moins de 2 ha en 2021).

En parallèle, l'attractivité du territoire n'a cessé de croître et les demandes d'implantation des entreprises dépassent largement l'offre foncière disponible (en 2020, une quarantaine de prospects ont manifesté leur intérêt pour s'implanter sur le territoire).

S'ajoute à cette tendance un contexte de fortes contraintes écologiques, qui se traduit par un objectif national de zéro artificialisation nette des sols, ce qui rend les procédures de création et/ou d'extension de ZAE de plus en plus longues et complexes avec parfois un avenir incertain.

Néanmoins, en 2021, la CCPA a poursuivi les démarches engagées pour reconstituer son stock foncier :

Projet d'extension ZAE La Plagne à Bully :

2021 : poursuite des études environnementales et dépôt du projet d'aménagement auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE).

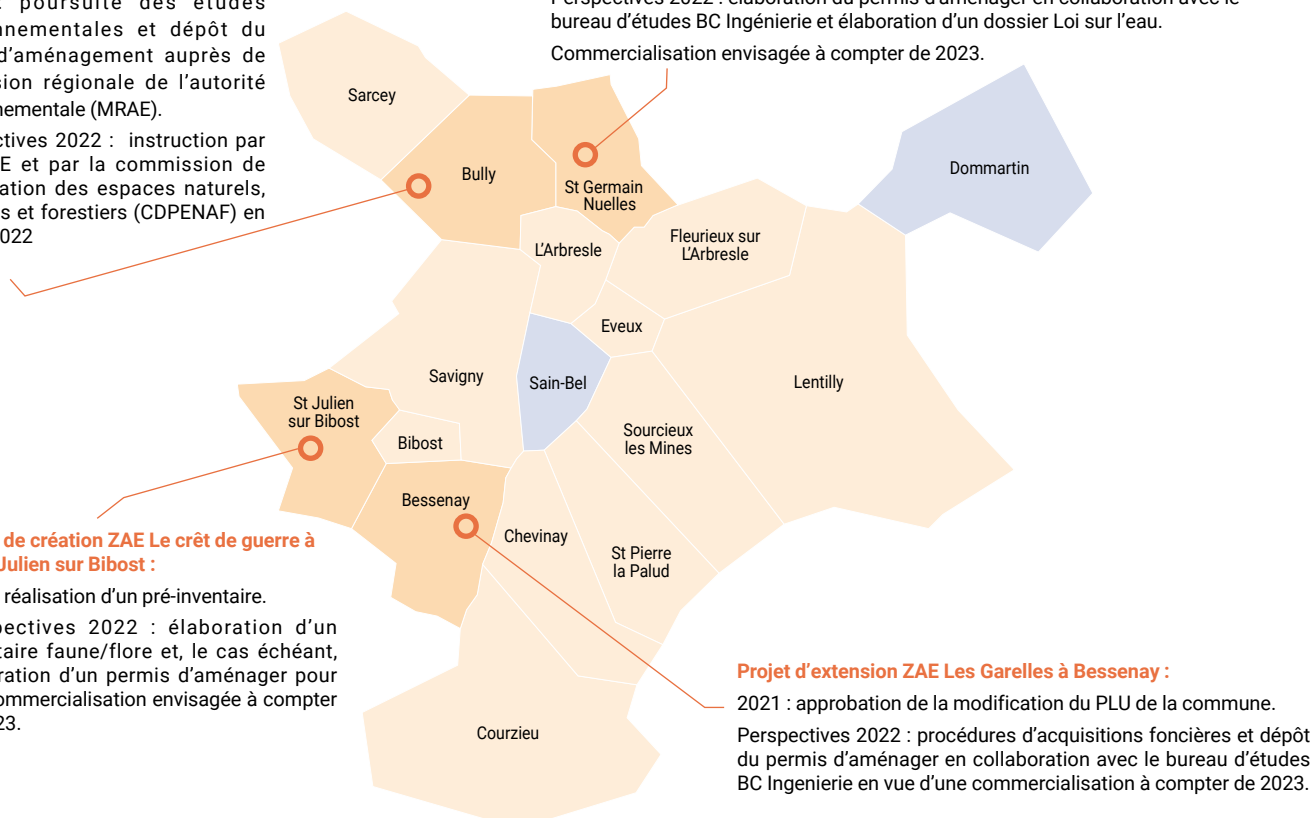
Perspectives 2022 : instruction par la MRAE et par la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en février 2022

Projet d'extension ZAE Les Paltières à Saint-Germain-Nuelles :

2020 : approbation de la modification du PLU de la commune.

Perspectives 2022 : élaboration du permis d'aménager en collaboration avec le bureau d'études BC Ingénierie et élaboration d'un dossier Loi sur l'eau.

Commercialisation envisagée à compter de 2023.



Projet de création ZAE Le crêt de guerre à Saint Julien sur Bibost :

2021 : réalisation d'un pré-inventaire.

Perspectives 2022 : élaboration d'un inventaire faune/flore et, le cas échéant, élaboration d'un permis d'aménager pour une commercialisation envisagée à compter de 2023.

Projet d'extension ZAE Les Garelles à Bessenay :

2021 : approbation de la modification du PLU de la commune.

Perspectives 2022 : procédures d'acquisitions foncières et dépôt du permis d'aménager en collaboration avec le bureau d'études BC Ingénierie en vue d'une commercialisation à compter de 2023.

SMADEOR

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Ouest Rhodanien est composé de la Communauté de l'Ouest Rhodanien et de la CCPA.

Son objet est de favoriser le développement économique sur une zone située entre Saint-Romain de Popey et L'Arbresle.

En 2021, le SMADEOR a accompagné le projet porté par ARGAN. Ce dernier souhaitait implanter un site de logistique pour soutenir le développement de la SMAD, l'un des principaux employeurs du territoire.

La décision du 7 octobre 2021 du tribunal administratif de Lyon, annulant l'autorisation environnementale délivrée par le Préfet, a mis un terme à la concrétisation de ce projet.

Malgré cette décision, la COR et la CCPA poursuivent leur volonté de développer de l'activité économique respectueuse des enjeux environnementaux.

LE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes a poursuivi en 2021 le travail engagé avec ses différents partenaires, afin de faire émerger un écosystème économique local intégré et mieux répondre aux attentes et aux besoins des entrepreneurs locaux.

FACILITER L'ENTREPRENEURIAT LOCAL À TRAVERS LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE PROXIMITÉ

Depuis 2019, on recense 450 à 500 nouvelles entreprises sur le territoire (contre 300 à 350 entre 2015 et 2018), dont 90% d'entreprises individuelles.

La Communauté de Communes a donc basé sa stratégie de soutien à l'entrepreneuriat autour de trois axes clés :

- ▶ Animer et coordonner l'offre territoriale de soutien à l'entrepreneuriat ;
- ▶ Faciliter l'accès à l'information, communiquer et mettre en réseau ;
- ▶ Proposer de nouveaux services d'accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs, complémentaires à l'offre existante.

Parmi les évolutions importantes en 2021, la centralisation de toute l'offre de services entrepreneuriale au Canevas 2.0, qui devient le lieu ressources pour les professionnels du Pays de L'Arbresle.

Cela s'est traduit notamment par :

- ▶ Une hausse de fréquentation pour les rendez-vous de l'entrepreneuriat, service d'accueil et d'orientation pour les créateurs et entrepreneurs (principalement en démarrage d'activité) : 47 personnes reçues lors de 65 rendez-vous d'accueil et d'orientation (contre 30 sur la totalité de l'année 2020) ;
- ▶ Le déploiement de permanences territoriales de nos partenaires économiques : 45 permanences de l'ADIE, BGE AURA et Calad' Impulsion pour accueillir les créateurs d'entreprise du territoire, et près de 30 mises à disposition de salles au Canevas 2.0 pour que Ronalpia, le CEOL, IDDL et RDI puissent poursuivre leurs activités sur le Pays de L'Arbresle ;
- ▶ Le lancement d'une nouvelle série de réunions d'information destinée à valoriser le parcours d'accompagnement local : baptisées « Création d'entreprise : et si c'était le moment de se lancer », et coanimées par l'ADIE, BGE AURA et le Canevas 2.0, les deux premières sessions en 2021 ont réuni une dizaine de créateurs d'entreprises.



FOCUS

Impacte ton territoire, journée dédiée à l'entrepreneuriat social

Le 9 novembre 2021, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, se sont associées à leur partenaire Ronalpia pour proposer la première édition de l'événement « Impacte ton territoire ».

Près de 80 personnes se sont rencontrées au Ninkasi et à La Bobine à Tarare : porteurs de projet, entrepreneurs accompagnés par Ronalpia, collectivités locales, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire (...) autour d'un thème phare : comment coopérer pour faire émerger des initiatives d'entrepreneuriat social sur notre territoire ?

[Plus d'informations](#)



LE CANEVAS 2.0, ESPACE DE COWORKING : UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES POUR DE NOUVEAUX USAGES

Après un démarrage en juillet 2019 et une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 2021 a amorcé une nouvelle dynamique pour le Canevas 2.0.

Pour rappel, cet espace coworking situé au centre-ville de L'Arbresle a pour vocation :

- De favoriser la mise en réseau des porteurs de projets et entrepreneurs tout en offrant des réponses aux besoins d'hébergements et de services qualifiés (très haut débit...);
- De proposer une alternative au travail à domicile pour les salariés isolés quotidiennement de leurs équipes ou à la recherche de meilleures conditions de télétravail ;
- De mettre en lumière des initiatives locales en faveur du développement économique, en lien notamment avec nos partenaires.

Son offre de services a ainsi été repensée cette année (avec une nouvelle grille tarifaire) pour s'adapter aux usages du lieu. Lieu de rencontres et de réseaux, il accueille principalement des entrepreneurs et leurs collaborateurs, mais aussi des télétravailleurs, et plus récemment des personnes en transition professionnelle.

Pour la première fois, le Canevas 2.0 a aussi pu accueillir 4 étudiantes gratuitement pendant 6 semaines, afin de leur permettre de suivre leurs derniers cours à distance, réviser et préparer leurs examens dans un cadre de travail adapté.



En 2021, le Canevas 2.0 a franchi un nouveau cap en accueillant son **100ème utilisateur** (plus de 130 depuis).

Ce sont aussi plus de 2 000 visiteurs sur l'année (rendez-vous clients, participation ateliers et permanences...) et 875 jours de coworking effectués contre seulement 490 sur les premiers 18 mois d'activité du Canevas 2.0 (soit +79%).

A noter également, Le Canevas 2.0 a assuré en 2021 l'accueil de nombreuses permanences d'acteurs, notamment lorsque le siège de la Communauté de Communes n'avait plus la possibilité d'accueillir un public extérieur : partenaires œuvrant dans le développement économique / l'entrepreneuriat, structures œuvrant dans le champ de l'insertion notamment. Cela a représenté **12 acteurs accueillis lors de 83 permanences**.

Après une période peu propice aux animations en présentiel, l'espace coworking a recommencé à accueillir régulièrement des animations portées par et pour les professionnels et ouverts à tous, notamment :

4

du Collectif des Entrepreneurs du Pays de L'Arbresle (CEPA) : les écrits professionnels, les réseaux professionnels, les outils de communication...

2

« Midis de la reconversion professionnelle » animées par deux entrepreneuses de l'Ouest lyonnais

2

sessions du programme «Tous en ligne Maintenant»

Enfin, fait nouveau en 2021, certains opérateurs du Conseil Départemental, qui accompagnent des publics en situation de fragilité (RSA, ASS) ont choisi le Canevas 2.0 pour installer des permanences sur le territoire (allant jusqu'à 2 permanences par mois).

FOCUS

Tous en ligne Maintenant, programme national dédié à la transformation numérique des TPE / PME

Le programme «Tous en ligne Maintenant» répond à une ambition : permettre aux artisans, commerçants ou petites entreprises (au moins 2 ans d'existence et 20 000 € de chiffre d'affaires) de franchir le cap d'une présence numérique. Plusieurs thèmes peuvent être abordés : référencement local, site internet, vente en ligne, réseaux sociaux professionnels, emailing...

Accompagné par un coach local, une promotion d'une dizaine de dirigeants bénéficie ainsi d'un accompagnement concret et gratuit (financé dans le cadre du plan de relance).

En octobre 2021, Le Pays de L'Arbresle accueillait dans les locaux du Canevas 2.0 l'une des premières sessions (en présentiel) de ce dispositif dédié au référencement local, animée par Frédéric Cuvelier (entrepreneur du territoire expert en stratégie digitale).

Une équipe de tournage s'est rendue à ce titre dans les locaux du Canevas 2.0 pour réaliser la vidéo de promotion de ce programme !

De nouvelles sessions sont prévues en 2022.



Extrait vidéo de promotion « Tous en ligne maintenant »
- Le Canevas 2.0

POLITIQUE DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL



Bilan triennal du programme d'aide à l'investissement

2021 fut une année faste pour l'économie de proximité du territoire. Au total, 28 points de vente ont bénéficié d'un soutien de la Communauté de Communes pour financer leurs projets d'investissements.

Depuis 2019, la Communauté de Communes peut dresser un bilan remarquable de son programme de soutien aux activités commerciales. Sur les trois dernières années, 54 projets ont fait l'objet d'une aide publique, dont 35 d'entre eux éligibles à un cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela représente un budget alloué en subvention de plus 220 000 € par la Communauté de Communes. Au total, ce sont plus d'1,5 M€ qui ont été investis dans des établissements recevant du public du commerce et de l'artisanat.

Ce dispositif vertueux a permis un ruissellement vers l'économie locale : chaque euro investi en subvention par la CCPA génère a minima 4 € de dépenses dans le BTP local, c'est-à-dire du chiffre d'affaires pour des entreprises du Pays de L'Arbresle ou dans les territoires limitrophes dans un rayon de 15 à 20 km.

Les projets soutenus par la CCPA sont répartis dans une quinzaine de centres-bourgs du territoire, avec un effet d'entraînement positif constaté dans des communes comme Bessenay, Sain-Bel ou Fleurieux-sur-L'Arbresle.

48% des projets d'investissements concernent des nouvelles implantations de points de vente recevant du public. Dans 41% des cas, il s'agit d'une rénovation d'un point de vente existant. Enfin, 11% des dossiers concernent des déménagements dans de nouveaux locaux. La répartition entre les différentes natures d'activités est assez homogène : 28% pour la restauration, 39% pour l'artisanat et 33% pour le commerce de détail. Enfin, on constate que 33% des points de vente soutenus sont des activités non alimentaires, contre 67% alimentaires.



Guichet unique intercommunal

Véritable vigie de l'économie locale, la Communauté de Communes est un interlocuteur clé pour les élus locaux. Associés à l'espace coworking Le Canevas 2.0 et son réseau de professionnels spécialisés dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat, les communes et leurs porteurs de projets peuvent s'appuyer sur une expertise fine en matière d'économie, de gestion opérationnelle ou d'immobilier d'entreprise.

Soucieux de promouvoir une offre commerciale diversifiée dans chaque centre-bourg, la CCPA sensibilise et conseille ses communes membres en relayant sur son territoire les dispositifs de soutien économique déployé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « Aménager un dernier commerce en milieu rural », la Région a reçu 2 candidatures pour financer la création d'une épicerie en faveur de la commune de Saint-Pierre-la-Palud et pour réhabiliter un bar-restaurant-multiservices dans la commune de Bibost, soit plus de 127 500 € de subventions pour aménager des locaux commerciaux en centre-bourg.

Plus globalement, la commission Commerce Artisanat a pu se réunir en présentiel ou en visioconférence à neuf reprises afin d'explorer toutes les pistes d'intervention possible pour l'action publique, que ce soit pour accompagner les professionnels dans la sortie de crise du Covid-19, pour alimenter la réflexion autour des structures qui permettent de développer des projets économiques d'intérêt collectif comme les SCIC, mais aussi avec des groupes de travail spécifiques pour déployer des actions partenariales avec les associations de commerçants.



Petites Villes de Demain

L'année 2021 marque une étape importante pour la revitalisation commerciale. La signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain permet d'engager l'élaboration du projet de territoire explicitant une stratégie commerciale ambitieuse. Cette candidature s'est faite au regard des problématiques très similaires que connaissent les communes de L'Arbresle et Sain-Bel, véritables points de convergence du maillage commercial territorial.

Un lien étroit existe entre le développement du centre-ville et le développement de la zone commerciale des Martinets, située à cheval sur les communes de L'Arbresle et Sain-Bel. Cette zone concentre à elle seule plus de 60% du chiffre d'affaires généré par l'activité commerciale du Pays de L'Arbresle.

La signature de la convention d'adhésion permet de bénéficier des premières aides de l'État et de ses partenaires. Elle déclenche les co-financements du poste de chef de projet qui se chargera de conduire l'élaboration d'une stratégie globale et opérationnelle en collaboration avec les développeurs économiques.

La Communauté de Communes a également intégré le « Club des Petites Villes de Demain ». Elle a pu témoigner de son expérience lors d'un webinar thématique organisé pour la semaine consacrée à la revitalisation commerciale et artisanale, notamment sur les stratégies multi-leviers pour lutter contre la vacance commerciale.



Numérique : un lieu ressource et des partenariats

Dans la continuité des actions engagées en 2020, la Communauté de Communes a poursuivi ses actions en faveur de la transition numérique des entreprises. Elle reste un interlocuteur de proximité pour les entreprises soucieuses d'améliorer leur visibilité sur les outils privilégiés par les consommateurs, comme les annuaires géolocalisés et les réseaux sociaux. L'espace coworking Le Canevas 2.0 s'inscrit pleinement comme un lieu ressource pour les entreprises à la recherche de formations sur le territoire, comme le programme « Tous En Ligne Maintenant », ou de prestations de services numériques avec un réseau de professionnels opérationnels spécialisés dans le webmarketing.

Face à la forte demande des entrepreneurs locaux, le service développement économique a continué d'opérer en tant que tiers de confiance pour la gestion et l'administration des fiches d'établissements Google dans le Pays de L'Arbresle. Cette dynamique locale a pu se concrétiser par une tournée du mini-van de Google et un programme de formations pendant 3 jours permettant aux entreprises de rencontrer des coachs numériques, soit une cinquantaine de rendez-vous individuels.

Un partenariat renforcé avec Google Ateliers Numériques et la Fédération Française des Associations de Commerçants a permis à la Communauté de Communes d'organiser une table ronde ayant pour thème « la place du numérique dans le commerce de proximité en zone péri-urbaine » pour comprendre les enjeux de transition numérique dans l'économie locale face aux nouvelles habitudes de consommations.



SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

AGRICULTURE

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET PERMETTRE DE NOUVELLES INSTALLATIONS

La stratégie agricole de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle se décline en 4 axes stratégiques. En 2021, de nombreuses actions ont été menées pour soutenir les agriculteurs du territoire qui doivent faire face aux mutations en cours de l'agriculture : s'adapter face à la crise sanitaire, faire face au changement et aux aléas climatiques, intégrer les nouvelles contraintes réglementaires... et l'année 2021 ne fut pas de tout repos ! A la crise économique et sanitaire se sont ajoutés un épisode de gel très impactant pour la filière arboricole, des revenus toujours en baisse pour la filière bovine (lait et viande), la salmonelle qui a touché durement certaines exploitations avicoles du territoire et bien d'autres difficultés.

POLITIQUE FONCIÈRE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

La politique foncière de la CCPA repose sur la mise en place de partenariats avec des organismes compétents en matière d'intervention foncière ainsi que sur l'accompagnement des initiatives communales.

Convention SAFER

Une convention est signée annuellement par la collectivité avec la SAFER pour la mise en place d'une veille foncière. Cela permet de connaître en temps réel les cessions en cours et de disposer d'indicateurs sur la structure des marchés. Elle permet également à la CCPA d'être associée à certains choix d'attribution de foncier agricole. Dans ce cas, la collectivité peut intervenir pour le compte d'un projet communal. Ainsi, en 2021 la CCPA est intervenue en accompagnement d'une commune du territoire qui souhaitait permettre l'installation d'un maraîcher sur une parcelle en vente par la SAFER. La CCPA a apporté son appui au projet communal ainsi qu'une aide directe sur l'élaboration du cahier des charges et la qualification de la qualité agronomique du terrain visé.

Partenariat avec l'association Terre de Liens

La CCPA travaille également avec un nouveau partenaire présent sur le territoire et dont le champ d'intervention concerne l'installation de nouveaux agriculteurs à travers des opérations de maîtrise foncière. L'Association Terre de Liens a procédé en 2021 à l'achat d'une exploitation agricole du territoire pour permettre une installation en maraîchage biologique d'un porteur de projet. La CCPA peut accompagner ce type de démarches en prenant à sa charge les frais de portage foncier lorsque cela s'avère nécessaire pour faciliter l'opération d'acquisition et d'installation. La collectivité travaille également en partenariat avec l'agriculteur en place sur un projet innovant de cultures maraîchères économes en eau.

Convention ADDEAR

L'ADDEAR est une association qui œuvre pour le maintien d'une « agriculture paysanne » et dont le champ d'intervention principal est l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles du territoire. L'ADDEAR intervient au Pays de L'Arbresle à travers une convention partenariale signée à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais. En 2021 l'ADDEAR a organisé un « café installation transmission » sur la commune de Sourcieux les Mines en présence de nombreux porteurs de projets et d'exploitants du territoire. Cette soirée a permis aux différents acteurs de se rencontrer pour échanger autour du cas d'une transmission réussite d'une exploitation en élevage caprin du territoire. Par ailleurs, en 2021 l'association a mis en place deux espaces test sur le territoire du Pays de L'Arbresle, permettant à deux porteurs de projet d'être accompagnés dans le démarrage de leur activité.

Convention Chambre d'Agriculture : Répertoire Départ Installation

La CCPA signe annuellement une convention avec la Chambre d'Agriculture du Rhône pour la prise en charge des frais liés à l'inscription au Répertoire Départ Installation. Ce dispositif permet aux agriculteurs qui le souhaitent de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement à la transmission de leur exploitation. En s'inscrivant au répertoire, les agriculteurs rendent leur projet de transmission visible par les différents porteurs de projet et sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture dans leur démarche. La CCPA finance cette opération de façon à la rendre gratuite pour ses agriculteurs. Par ailleurs cette convention prévoit également l'attribution d'un bonus de 1 000€ accordé pour la transmission hors cadre familial d'une exploitation.

SOUTIEN D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE

Cet axe concerne l'accompagnement des exploitations pour leur permettre de mieux adapter leur production en fonction de l'évolution du contexte social, économique et environnemental.

Signalement des exploitations

En 2021, la Communauté de Communes a permis à 45 exploitations en vente directe du territoire d'être signalées à partir d'un réseau de plus de 100 mâts avec lames directionnelles installés sur le territoire. Cette démarche est destinée à permettre aux exploitations qui en font la demande, de bénéficier d'un fléchage directionnel positionné de façon à guider les habitants vers les exploitations et leur permettre de gagner en visibilité. Cette campagne de fléchage s'inscrit dans un marché global de signalisation et sera poursuivie en 2022 avec des exploitations complémentaires. En complément de cette démarche, la CCPA a proposé en 2021 aux exploitations qui avaient bénéficié de ce dispositif une formation Google Entreprise leur permettant de créer leur page commerciale Google.



Étude changement climatique

La CCPA est engagée depuis le début de l'année 2021 dans une étude/action relative à l'impact du changement climatique sur l'agriculture du territoire. Cette étude portée par le Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais et confiée en partie à l'ISARA a pour objectif de proposer un plan d'actions pour tendre vers une « agriculture climato-intelligente ».

En partenariat avec de nombreux acteurs du territoire une stratégie articulée en trois axes a été élaborée :

Axe 1 : consolider une dynamique collective et pro-active face aux enjeux du changement climatique

Axe 2 : réussir la transition agroécologique et pérenniser des systèmes de production durables

Axe 3 : engager une dynamique cohérente avec les autres enjeux et projets du territoire

Cette stratégie repose sur un diagnostic partagé qui peut être consulté en cliquant [ici](#).

En début d'année 2022, des temps de rencontres plus larges sont prévus avec les agriculteurs du territoire pour poursuivre cette dynamique collective et affiner le plan d'actions.

GIEE Sarcey

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est partenaire du Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) porté par la Cuma Beaujolaise de Sarcey. Les GIEE sont des dispositifs reconnus par l'État qui permettent le développement de démarches collectives pour la mise en place d'une agriculture performante d'un point de vue économique et environnemental. Le groupe local porte sa réflexion essentiellement sur le travail du sol avec notamment l'optimisation et la réduction des traitements. En 2021, le GIEE a travaillé sur des analyses de sol à la plantation, des tests de cultures inter-rangs, des démonstrations et test de nouveaux outils, des tests de tonte... Les objectifs du groupe étant de développer des systèmes équilibrés sol/plante, de créer des itinéraires techniques et assolements limitant les interventions, d'optimiser les coûts de production et de communiquer sur le métier et la transition. C'est essentiellement sur ce dernier point que repose le partenariat avec la CCPA avec la mise en place d'une campagne de communication 2022/2023.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS

L'axe 3 de la stratégie agricole intercommunautaire vise l'accompagnement de projets agricoles structurants, dont les retombées peuvent bénéficier à un maximum d'agriculteurs du territoire et leur apporter les moyens de mieux structurer leur activité.

Lutte contre la grêle 2021

La CCPA continue de soutenir depuis 2019 la lutte active contre la grêle via le financement d'un dispositif permettant à des agriculteurs de lancer des ballons météo diffusant du sel dans les nuages de grêle pour dissoudre les grêlons en formation. Ce dispositif repose sur la mise en place d'un radar sur la commune de Bessenay ainsi qu'un réseau de « tireurs » disposés de façon à mailler tout le territoire. Pour permettre la mise en œuvre et la gestion de ce système à l'échelle du département du Rhône, une association a été créée : Paragrêle 69.

L'association s'engage à assurer le bon fonctionnement opérationnel du système de détection des cellules et fronts orageux ainsi que le bon fonctionnement opérationnel du système de lutte contre la grêle. En contrepartie, la CCPA a versé une participation financière équivalente à un maximum de 0,8 € par habitant, soit un montant de 28 825,60 €, net de TVA en 2021.

Ateliers de découpe et transformation

Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des exploitations à mieux maîtriser la transformation et la commercialisation de leurs produits, la CCPA a accompagné en 2021 des agriculteurs du territoire dans la création d'un atelier de découpe et transformation ainsi que la création d'une chambre froide. Une aide de 10 000€ sur un budget global de 68 450 € TTC a été apportée par la CCPA.

En effet, on constate une volonté du monde agricole de relocalisation de la production et la consommation pour tenir compte de l'évolution des besoins des consommateurs. Ces derniers recherchent de plus en plus une proximité avec les producteurs et souhaitent acheter des produits locaux et de qualité. Les agriculteurs cherchent ainsi à se diversifier pour gagner en indépendance et en souplesse vis-à-vis des filières. Ils veulent rester maîtres de leur exploitation et de leurs produits en s'adaptant à leur environnement et aux potentialités du territoire. Cela se caractérise par la diversification des exploitations et la valorisation des produits en circuits courts.

Accompagnement ASA des Bigarreux sur la thématique de la gestion de l'eau agricole

Au Pays de L'Arbresle, l'essentiel de la ressource en eau agricole provient du stockage dans les retenues collinaires du territoire. Les agriculteurs ne disposent pas d'un système d'irrigation permettant de se connecter à un grand fleuve, ce qui rend la dépendance aux retenues collinaires très forte.

Avec le dérèglement climatique de ces dernières années qui entraîne une diminution de la ressource en eau et la perte de certaines retenues collinaires passées dans le domaine privé non agricole, la sécurisation de la ressource en eau devient prioritaire pour assurer le maintien de l'agriculture locale et son dynamisme.

En 2021, un projet d'aménagement porté par l'Association Syndicale Libre des Bigarreux (Bessenay) a été accompagné par la CCPA (20 000 € d'aides). Il consiste en l'utilisation ponctuelle et programmable, d'une infrastructure de transport d'eau « dormante » entre 2 syndicats des eaux (SIEMLY et SAONE TURDINE), traversant 4 communes du territoire (Savigny, Bibost, St Julien sur Bibost et Bessenay), en vue de la sécurisation en eau de plus de 90ha du territoire.

L'ASA est essentiellement composée d'arboriculteurs. Son budget repose sur une cotisation forfaitaire déterminée en fonction de la valeur ajoutée à l'hectare et du type de culture. Toutefois, pour certaines productions qui enregistrent une faible valeur ajoutée à l'hectare (exemple de l'élevage), les coûts d'adhésion peuvent s'avérer prohibitifs. En apportant son aide, la CCPA a demandé à l'ASA de proposer un modèle d'adhésion qui tienne compte de ces éléments pour permettre un accès à l'eau plus équitable à l'ensemble de ses adhérents, en tenant compte des différents types de culture concernés.

Lutte contre le frelon asiatique

Compte tenu de l'observation du frelon asiatique depuis 2016 sur le département du Rhône, et afin de prévenir les conséquences que sa présence peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement s'il s'installe durablement au sein du territoire, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion.

Il est également nécessaire d'informer les populations (transmettre la procédure et les coordonnées des structures en charge du dossier au niveau départemental, rassurer quant au danger concernant la santé publique,...).

Pour mener à bien cette mission, la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire du département du Rhône (GDS69) a conventionné avec plusieurs intercommunalités du territoire dont la CCPA. En 2021 plus de 100 nids ont été trouvés et détruits sur le territoire du Rhône, dont une dizaine sur le territoire du Pays de L'Arbresle.



SOUTIEN D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR VALORISER, INFORMER ET SENSIBILISER

Le dernier axe de la stratégie agricole est consacré à la communication. Cette démarche a plusieurs cibles : les agriculteurs eux-mêmes, pour leur permettre de s'informer et de se former ; les habitants, pour leur permettre de découvrir l'agriculture locale (production et pratiques) ; les touristes qui découvrent et fréquentent notre territoire.

Animations scolaires

En 2021, 340 enfants du territoire ont été sensibilisés à la thématique agricole à travers les animations scolaires financés par la CCPA. Pour certains élèves, ces animations en classe ont été accompagnées par des visites d'exploitation. Les enfants ont ainsi pu découvrir le fonctionnement des exploitations et échanger avec des agriculteurs. L'objectif global de ce programme d'animations est de permettre aux enfants des cycles 2 et 3 (hors classes de 6^e) de découvrir l'activité agricole existante à proximité de leur école, de comprendre le rôle alimentaire de l'agriculture, de faire le lien entre l'exploitation, le champ et l'assiette et faire connaître la diversité des produits issus du territoire.

Communication incivilités

Une campagne de communication a été réalisée en réponse à une demande de certains agriculteurs rencontrant de plus en plus d'incivilités au quotidien : vol de fruits et légumes, déchets, chiens sans laisse, circulation d'engins motorisés au milieu des cultures... Environ 140 panneaux de sensibilisation ont été distribués aux agriculteurs, des lettres d'information et des flyers ont été communiqués aux communes du territoire, des articles de presse, une communication via les réseaux sociaux a été faite... Cette action de communication s'inscrit dans une campagne plus large en cours d'élaboration. Ce nouveau dispositif a pour objectif de mettre en place une communication régulière sur le long terme pour sensibiliser au mieux les différents usagers des milieux naturels et agricoles.

Aides calamités

Les vergers du département ont subi trois nuits de gel d'une ampleur exceptionnelle entre le 6 et 8 avril 2021. Certaines exploitations ont lutté avec différents moyens tout au long de cet épisode, avec des bougies ou des braseros allumés sur les parcelles ou bien par de l'air chauffé pulsé. L'efficacité de ces moyens de lutte est bonne jusqu'à des températures de -3/-4°C, mais elle décroît ensuite fortement. Les observations réalisées montrent que la température en verger était inférieure à -5/-6°C, avec un pic pour le 8 avril. Tous les secteurs et toutes les espèces ont été impactées, mais celui de la cerise a été le plus durement touché sur notre territoire allant parfois pour certains exploitants jusqu'à une perte presque totale de leur production.

Pour aider les exploitations à faire face à cette crise, la CCPA a voté une aide de 20 000 € qui a été attribuée à l'Association Califruits. Cette association est l'interprofession des producteurs de cerise de la région de Bessenay et regroupe près de 90% des arboriculteurs du territoire ainsi que les deux metteurs en marché. Cette aide a permis à l'association de faire baisser le montant de l'adhésion annuelle de ses membres et donc de réduire la pression sur les comptes des arboriculteurs locaux tout en poursuivant ses missions d'accompagnement et de promotion en faveur de ses adhérents. Une nouvelle aide est prévue en 2022 en complément de cette première tranche.

Le Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais

En 2021 a été lancé le premier Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais (PAT) dans lequel la CCPA occupe une place de partenaire opérationnel. « Le PAT est une démarche volontaire co-construite par ses acteurs, permettant de mener des actions concrètes et coordonnées pour repenser le système alimentaire territorial, ceci en intégrant la transversalité de ses enjeux, la multiplicité des acteurs concernés et des dispositifs utilisés » (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt – 13 octobre 2014).

Ce PAT sera organisé autour de 5 thématiques :

Thématique 1 : Développer une agriculture de production viable et durable et permettre une consommation locale

Thématique 2 : Transiter de la restauration collective vers une alimentation durable

Thématique 3 : Aller vers une alimentation saine, locale et de qualité pour tous les habitants du territoire

Thématique 4 : Coopérer pour répondre à la demande des métropoles voisines

Thématique 5 : Animer et mettre en œuvre une gouvernance alimentaire partagée sur l'Ouest Lyonnais

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle sera amenée à réfléchir sur les actions qu'elle portera dans le cadre de ce projet.



HABITAT

DERNIÈRE ANNÉE DU DEUXIÈME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE L'ARBRESLE AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU

Dans l'attente de la mise en œuvre de son troisième PLH, la Communauté de Communes continue à mettre en œuvre les actions du PLH 2014-2019, accompagnant ainsi les habitants, communes et acteurs du logement pour répondre aux besoins du territoire.

Qu'est-ce qu'un PLH ?

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat.

Élaboré pour 6 ans, il fixe les objectifs pour :

- ▶ Répondre aux besoins en logement.
- ▶ Favoriser la mixité sociale.
- ▶ Répondre aux besoins en hébergement des différents publics (jeunes, personnes défavorisées, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, gens du voyage).
- ▶ Réhabiliter et améliorer le parc de logement existants.

Ces objectifs seront déclinés en actions.

Le PLH est un projet politique et stratégique construit par et pour les communes du territoire.

Qui construit le PLH de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ?

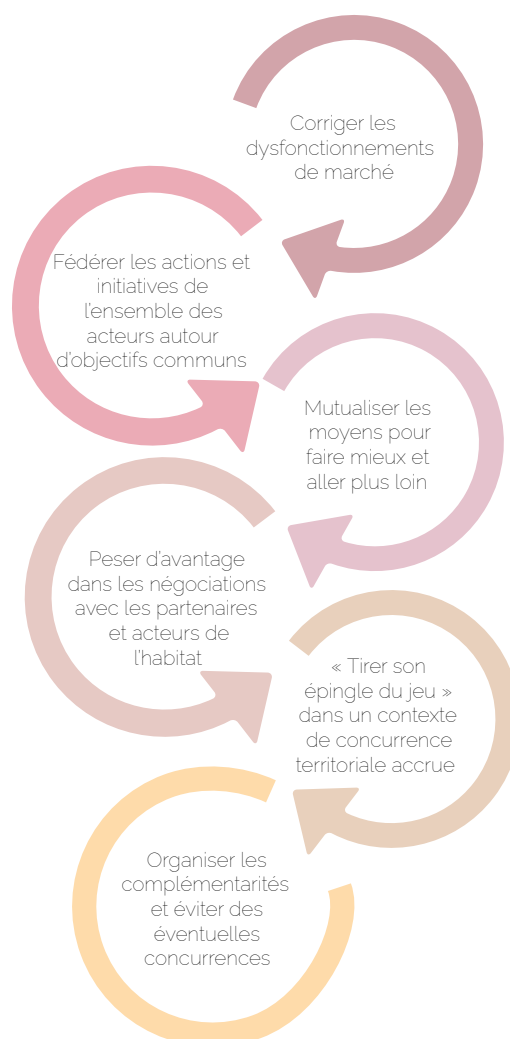
L'élaboration et la mise en œuvre du PLH sont portées politiquement par les élus.

Ils sont aidés pour cela par le Pôle Développement et Solidarités Territoriales de la Communauté de Communes.

Le PLH est également co-construit avec les acteurs de l'habitat.

Tout au long de la démarche, des temps d'échanges et de travail seront organisés avec les élus afin de :

- ▶ Participer les points clés du diagnostic et des enjeux.
- ▶ Définir une stratégie partagée par tous.
- ▶ Permettre à chaque commune de se saisir et de se retrouver dans la politique portée par la CCPA.



LES ACTIONS 2021

SOUTIEN À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Pour faciliter la création d'une offre locative sociale, le Communauté de Communes apporte un soutien financier aux propriétaires bailleurs privés et aux bailleurs sociaux.

Ainsi en 2021, la CCPA a contribué au financement de trois opérations locatives sociales d'un total de 20 logements sur les communes de Sain Bel et L'Arbresle.

Un quart de ces logements concerne le parc privé. Ces projets permettent, outre la création d'offres sociales supplémentaires, de participer à la conservation du bâti existant et à la lutte contre la vacance.

Ce sont également deux opérations sur les communes de Fleurieux sur L'Arbresle et Lentilly qui ont bénéficié de garanties d'emprunt à hauteur de 25 % ou 37,5% d'un montant total de 3 000 000 € de prêts.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ

Afin de contribuer à améliorer les conditions d'habitat sur le territoire, la Communauté de Communes offre accompagnement et soutien financier aux ménages les plus modestes pour rénover leur logement. Les propriétaires ayant un projet de maintien à domicile, de rénovation d'un logement énergivore et/ou très dégradé bénéficient de conseils techniques et financiers, d'un accompagnement administratif et d'une aide financière. Cet accompagnement concerne également les propriétaires bailleurs privés réalisant des logements locatifs sociaux.

Pour cela, la CCPA a confié à l'association SOLIHA une prestation permettant d'offrir aux ménages une mission d'accompagnement gratuite.

En 2021, une centaine de ménages ont contacté le prestataire pour être conseillés, majoritairement dans le cadre d'une rénovation énergétique de leur logement et près d'une soixantaine ont bénéficié d'un diagnostic à domicile.

Plus de 30 000 € de subventions ont été engagés dont environ 1/3 pour des projets de rénovation énergétique, 1/3 pour l'adaptation de logements à l'âge ou au handicap et 1/3 pour les projets locatifs sociaux privés.

Une action spécifique d'information sur les aides techniques et financières pour le maintien à domicile a été organisée courant octobre sur le marché de L'Arbresle.



INFORMER ET FACILITER LES DÉMARCHES DES PLUS FRAGILES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR LOGEMENT

Grâce au partenariat avec la Communauté de Communes, les associations ALOJ (moins de 30 ans) et SOLIHA Rhône et Grand Lyon (plus de 30 ans) ont continué en 2021 leur mission d'information et de conseil auprès des ménages qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leurs logements (entretiens individuels et personnalisés sur rendez-vous).

Une vingtaine de permanences sur rendez-vous ont été programmées par les deux associations sur 2021 avec une fréquentation soutenue (près de 80 rendez-vous assurés par SOLIHA) par les ménages de plus de 30 ans et plus fluctuante pour les moins de 30 ans.

Les permanences Accueil Conseil Orientation Logement (ACOL) tenues par SOLIHA offrent une écoute et un conseil personnalisé pour des ménages souvent mal logés (53%) ou hébergés chez des tiers (24%) afin de leur permettre d'accéder à un logement ou d'en changer. Un quart des personnes ayant pris un rendez-vous en permanence connaissaient des difficultés suite à une séparation.

Face au peu de fréquentation des permanences par le public jeune, des travaux en commission d'élus avec le service Jeunesse ont été menés pour réfléchir à une nouvelle organisation pour 2022 afin d'apporter un service plus adapté. Les pistes étudiées prévoient l'intégration de la thématique logement au sein des missions assurées par le PIJ et l'ouverture aux moins de 30 ans aux permanences assurées par SOLIHA avec l'augmentation du nombre de permanences mensuelles.

PERMETTRE LE RELOGEMENT DES FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE

En réponse aux prescriptions du Schéma Départemental et Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage, des actions ont été menées afin de trouver des réponses aux besoins de relogement de la vingtaine de ménages installés à la Ponchonnière.

De nombreux temps d'échanges individuels ou collectifs entre l'État, les communes et les services de la CCPA ont rythmés l'année 2021 afin de rappeler les enjeux, comprendre les besoins et réfléchir à des sites potentiels d'accueil.

Des réunions de travail techniques sont toujours en cours avec les services de l'État.

En parallèle, l'association ARTAG qui assure la médiation et l'accompagnement à la scolarisation sur le site, a accompagné des jeunes ménages qui ont pu trouver une proposition de logement dans le parc social.

L'opération de relogement du groupe familial installé à Sarcey est toujours en cours. Sur la base d'un avant-projet élaboré par le bureau d'étude qui accompagne la Communauté de Communes, une prospection auprès des bailleurs sociaux a été engagée.

Un travail sur la faisabilité opérationnelle du projet est en cours avec l'un d'eux.

ÉLABORATION DU PLH DU PAYS DE L'ARBRESLE 2023-2028

Initiée en 2020, l'élaboration du 3^{ème} PLH du Pays de L'Arbresle a été poursuivie tout au long de l'année 2021 avec la rédaction du document d'orientation et la définition du programme d'action. La Communauté de Communes a approuvé le premier arrêt du projet de PLH 2022-2028 lors du dernier Conseil Communautaire de 2021.

Pour définir les orientations et construire le programme d'action, les services de la CCPA et le bureau d'études ont mis en œuvre une méthodologie basée sur de nombreux temps de concertation avec les communes et les partenaires du territoire, avec notamment :

Des entretiens individuels avec chacune des communes à chacune des deux étapes

Quatre ateliers de travail avec les partenaires qui ont regroupé une trentaine d'inscrits représentant à la fois les acteurs de l'immobilier, les travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat, le département et un territoire voisin.

Atelier n°1 « Favoriser le réinvestissement du bâti et du parc de logements existants »

Atelier n°2 « Réfléchir à l'accueil et l'information des demandeurs de logement social et aller vers une politique d'attribution partagée »

Atelier n°3 « Développer le logement abordable »

Atelier n°4 « Développer une offre de qualité adaptée aux différents profils de ménages »

Deux Comités de Pilotage

Les documents issus de ces échanges ont également fait l'objet de travaux lors de quatre Commissions Aménagement du Territoire avant validation lors de Conférences des Maires.

Ainsi un programme regroupant 25 actions a été proposé afin de répondre aux besoins en logements des habitants dans toute leur diversité, conserver la qualité du cadre de vie tout en intégrant les grands enjeux (revitalisation des centre-bourgs, transition écologique, mobilité ...).

Un accent plus particulier a été mis sur la rénovation énergétique du parc, le développement de l'offre sociale (location et accession) et la réponse aux besoins spécifiques.

A ce titre, plus d'un tiers du budget est fléché sur la rénovation du parc privé (axe sur lequel on note l'évolution la plus significative par rapport au précédent PLH) et un tiers sur le développement du parc social.

Entré en phase d'approbation fin décembre, le PLH 2022-2028 devrait être exécutoire courant 2022.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le dispositif *Petites Villes de Demain* a été lancé par le ministère de cohésion des territoires le 1^{er} octobre 2020. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il concerne 1 600 communes en France dont 14 dans le Rhône, et s'inscrit dans le plan de relance dont les 3 priorités sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour la CCPA, les communes de L'Arbresle et Sain-Bel ont été retenues en raison de leur fonction centrales au sein de la Communauté de Communes. Elles ont signé la convention d'adhésion le 16 avril 2021.

Petites Villes de Demain vise à accompagner les communes dans une stratégie de revitalisation des centres-villes, à travers des aides financières aux élus pour mener des études et diagnostics et leur permettre ainsi de préciser leur projet de développement.

Il se matérialise à travers une convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) signée entre les communes, la Communauté de Communes, l'État et plusieurs partenaires institutionnels. Elle définit des périmètres à l'intérieur desquels des outils juridiques et fiscaux sont mis à disposition des collectivités pour faciliter la mise en œuvre de leur projet de territoire, et notamment pour :

- faciliter l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension de projets commerciaux en périphérie,
- favoriser la rénovation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien,
- mieux maîtriser le foncier par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Un chef de projet a été recruté en novembre 2021 par la CCPA et les deux communes afin d'accompagner les élus dans le développement du projet.





TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE

PROGRAMME 2021

Le patrimoine routier de la CCPA est réparti entre des voies de première et de seconde catégorie ainsi que des voies de zones artisanales. Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de L'Arbresle. Celles de 2^{ème} catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.

En 2021, la CCPA a budgété ou réalisé dans le cadre des voies de 1^{ère} catégorie les travaux suivants pour un montant de 768 770 € HT.

TRAVAUX VOIRIE 2021

VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CATÉGORIE 1

Communes	Chantier	Montant HT
BESSEY	Chemin de la roue	41 395 €
	Chemin du placiau	17 453 €
COURZIEU	Chemin de la verrière (en remplacement avenue Lassagne reporté)	49 709 €
	Chemin de bois seigneur	182 410 €
LENTILLY	Chemin de la ferme	60 842 €
	Chemin des mollières (ZA)	175 349 €
SAVIGNY	Rue de la rivière	50 113 €
	Rue des terres blanches	191 499 €
TOTAL général HT		768 770 €



Sur les voies de catégorie 2, l'enveloppe des travaux, répartie entre les 17 communes, s'élève à 122 000 € HT. Ce sont donc près de 900 000 € HT que la CCPA a investi sur ses routes communautaires. L'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre (phase conception, chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le service voirie de la CCPA.

ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le coût d'entretien des voies d'intérêt communautaire en 2021 s'élève à 727 087 € TTC (hors travaux en régie réalisés par les communes) pour 293 kms de voies. Il se décompose ainsi :

- ▶ **332 000 €** TTC pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels),
- ▶ **147 500 €** TTC pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements),
- ▶ **91 500 €** TTC pour l'entretien des espaces publics communautaires,
- ▶ **34 000 €** TTC pour l'entretien de la signalisation horizontale.

Par ailleurs 122 087 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisés par leurs soins. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'une convention de partage de services.

RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT A BASE D'ENROBÉ AVEC LIANT VÉGÉTAL - RUE DES TERRES BLANCHES - COMMUNE DE SAVIGNY

Dans le cadre de la politique communautaire de transition énergétique, la CCPA a réalisé rue des terres blanches à Savigny une couche de roulement avec un enrobé à base de liant végétal en lieu et place d'une enrobé classique (à base de bitume).

Le procédé breveté par EPuGE, appelé BIOPHALT, remplace dans la formulation des enrobés le bitume issu du pétrole par de la poix, résidu de l'industrie de la papeterie.

La poix permet ainsi de diminuer l'empreinte carbone des enrobés tout en maintenant une résistance mécanique similaire à celle d'un enrobé classique. De plus, la faible température de fabrication de ce type d'enrobé (110° au lieu de 180°) participe également à cette diminution de l'empreinte carbone.

EN CHIFFRES



162
TONNES

d'enrobés à froid pour le bouchage de nids de poules



164
TONNES

d'émulsions de bitume pour les emplois partiels



480
KILOMÈTRES

de fauchage mécanique



30 827
MÈTRES

de fossés curés



172
PERMISSIONS
DE VOIRIE



13
JOURS
d'élagage au lamier





PATRIMOINE

BILAN D'ACTIVITÉS

Le service patrimoine assure le suivi technique des bâtiments. Ceci consiste à organiser les opérations d'entretien, comme l'entretien ménager, les opérations de maintenances périodiques, préventives et curatives, comme celles concernant les installations de chauffage ou les contrôles périodiques obligatoires (électriques, ascenseurs).

Il assure également le suivi des consommations d'Énergie et agit pour réduire les consommations ou corriger les dérives.

Le service patrimoine assure également la réalisation de travaux d'aménagement mineurs en assurant maîtrise d'œuvre ou non. Il suit également les opérations de construction.

Le service est composé d'un technicien bâtiment, d'un agent de maîtrise, de quatre agents techniques et de cinq agents d'entretien dont un agent itinérant.

Il assure en régie l'entretien ménager et technique de l'Archipel en étroite collaboration avec le service des Sports.

Depuis trois ans, le service a mis en place le premier socle de cette stratégie patrimoniale décrite ci-dessus. Aujourd'hui une quarantaine d'opérations visent à transformer l'économie de ces bâtiments et leurs fonctionnalités dans un schéma homogène largement orienté vers le développement durable.

PRÉSENTATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine de la CCPA est constitué des bâtiments suivants :

- le siège,
- l'office du tourisme et le musée du Viel Arbresle,
- la gendarmerie y compris 12 logements,
- l'Archipel,
- le complexe sportif,
- le plateau sportif,
- le boulodrome,
- la déchèterie de Fleurieux,
- la déchèterie de Courzieu,
- le Relais Petite Enfance de Lentilly,
- le Relais Petite Enfance de L'Arbresle,
- le Relais Petite Enfance de St Pierre La palud,
- le complexe rugbystique.

Le patrimoine non bâti regroupe :

- l'aire de grand passage de Lentilly,
- l'aire de sédentarisation de la Ponchonniere,
- l'aire de passage de L'Arbresle,
- l'aire de Sarcey,
- le Val des Chenevière,
- le Crêt d'Arjoux.

On peut relever aussi quelques équipements comme : les portails de la ZA de Dommartin et des carrières de Glay, les ponts bascules de la Brévenne et de la déchèterie de Fleurieux.

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET 2020/2021

1 208 000 €
de fonctionnement

315 000 €
d'investissement
hors siège et tennis
couverts.

Siège **5 millions d'euros** en phase projet (avec maîtrise d'œuvre).

Tennis couvert **3 millions d'euros** en phase programme.

On compte également une flotte de **17 véhicules** et environs **20 marchés de services**.

Plus de **600 bons de commandes** (et donc autant de travaux).

Plus de **200 interventions** en régie (hors tâches périodiques et récurrentes)

1 cadre B, **1** agent de maîtrise et **9** agents technique et d'entretien.

21 sites
dont
14 bâtiments
avec

9 ERP
des logements et
6 emprises non bâties

dont le Val des Chenevière et
4 aires
à destination des gens du voyage



LES PRINCIPALES ACTIONS 2021

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Construction du siège de la CCPA

Avec la conséquence économique de la crise sanitaire, le projet de nouveau siège a été repoussé pour limiter les effets d'une hausse de budget de construction. Les travaux devraient débuter en septembre 2022 pour se terminer en mars 2024. Le projet s'inscrit dans un objectif de durabilité avec notamment de la construction bois, de la géothermie, des toitures végétalisées et des panneaux photovoltaïques en lien avec le Syder.

L'opération est évaluée à ce jour à 4 527 000 € HT.

La mise en place de panneaux photovoltaïques par le SYDER

Après un recensement général, une première phase est lancée sur les bâtiments les plus adaptés du patrimoine comme la gendarmerie ou le nouveau siège.

Aboutissement de la maintenance externalisée

Cette année révèle également un aboutissement de la mise en place de contrats de maintenance pluriannuels sur des ouvrages de sécurité ou complexes et des résultats sensibles se mesurent sur des équipements comme le spa ou le taux de fonctionnement de la chaudière bois jamais atteint à L'Archipel.

Le bois est une Énergie locale qui bénéficie d'une meilleure TVA que la gaz (10 contre 20 pour le gaz).

Il est également est deux fois moins cher, permet d'assurer la souveraineté énergétique.

22 contrats de maintenance bois ont été mis en place par le service.

Mise en place d'une GMAO sur les personnels techniques et entretien de l'Aqua centre

Les techniciens de l'Archipel, grâce à une organisation et une implication collective, contribuent largement à la baisse du budget de fonctionnement. En effet, leurs interventions nombreuses suppléent rapidement aux interventions des entreprises souvent débordées pour des petites opérations de maintenance.

Construction de tennis couverts

Après plusieurs arbitrages cette opération qui vise à la réalisation de tennis couverts type toile tendue s'oriente sur une réalisation échelonnée entre 2023 et 2025 pour les sites de Saint-Pierre-La-Palud, Bessenay et Saint-Germain Nuelles. L'opération sera lancée sur l'exercice 2022.

La première opération est évaluée à 1 600 000 € HT.

Les services recherchent pour ces opérations des subventions tant auprès de l'État que des régions et départements et des fédérations sportives.

Travaux d'aménagement mineurs

Les travaux d'aménagement mineurs sont des travaux de gros entretien ou d'amélioration.

Le service, par sa connaissance des bâtiments, œuvre à faire des opérations positives en améliorant le plus possible les ouvrages. Cette démarche permet d'améliorer le service, la durabilité et génère systématiquement des économies de fonctionnement tant lors des travaux car se sont des investissements (récupération la TVA) que lors de l'exploitation.

Établissement d'un budget de fonctionnement analytique et recherche permanentes d'économie

En lien avec le service comptabilité, les dépenses de fonctionnement sont classées de manière analytique. La mise en place d'une comptabilité analytique permet d'optimiser la gestion et l'anticipation de la maintenance.

On distingue les fournitures, les contrats ou services dits périodiques et enfin les dépenses curatives. On cherche à faire fonctionner les ouvrages en équilibrant au mieux ces trois postes de dépenses.



PLUS DE COHÉSION SOCIALE

PETITE ENFANCE

Cette année encore, les Relais ont continué d'exercer leurs missions malgré la crise sanitaire :

- ▶ Permanences téléphoniques ou physiques sur rendez-vous : information sur les modes d'accueil, accompagnement dans le rôle et fonction de parents employeurs ou de professionnels en charge de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants, soutien dans les démarches administratives.
- ▶ Accès et départ en formation continue : les Relais proposent tout au long de l'année des temps de formation aux assistants maternels. En 2021, une trentaine de départs en formation ont pu être organisés.
- ▶ Emprunt de documentations et livres pour enfants, pour les assistants maternels.
- ▶ Temps collectifs : moments forts dans la vie des enfants et des assistants maternels qui les accompagnent. Ils ont lieu tous les matins sauf les mercredis et pendant

les vacances scolaires. Les enfants bénéficient d'un espace de jeux adapté à leur âge et d'activités d'éveil. Les professionnels disposent d'un temps d'échange et de soutien indispensable à l'exercice de leur profession. Des professionnels peuvent venir animer ces temps (psychomotricien, musicien, auteur illustrateur, art thérapeute...).

- ▶ Habituellement une fête de l'hiver est organisée chaque année, ainsi qu'une fête de l'été une année sur deux. Compte tenu du contexte sanitaire en 2021, aucune fête n'a pu être organisée. Les animatrices des Relais ont remis des friandises aux enfants et assistants maternels en fin d'année.
- ▶ Les Relais du Pays de L'Arbresle ont participé pour la quatrième année consécutive aux semaines de la parentalité, en proposant un atelier sur l'éveil sensoriel du tout petit et un atelier créatif parent-enfant avec l'aide d'une art-thérapeute.

En 2020 (derniers chiffres disponibles) 254 assistantes maternelles étaient en activité sur le territoire, dont 176 ont été en contact avec les Relais Petite Enfance (rendez-vous administratifs, demandes d'informations...). 118 assistantes maternelles et 350 enfants ont participé aux temps collectifs organisés par les Relais Petite Enfance.

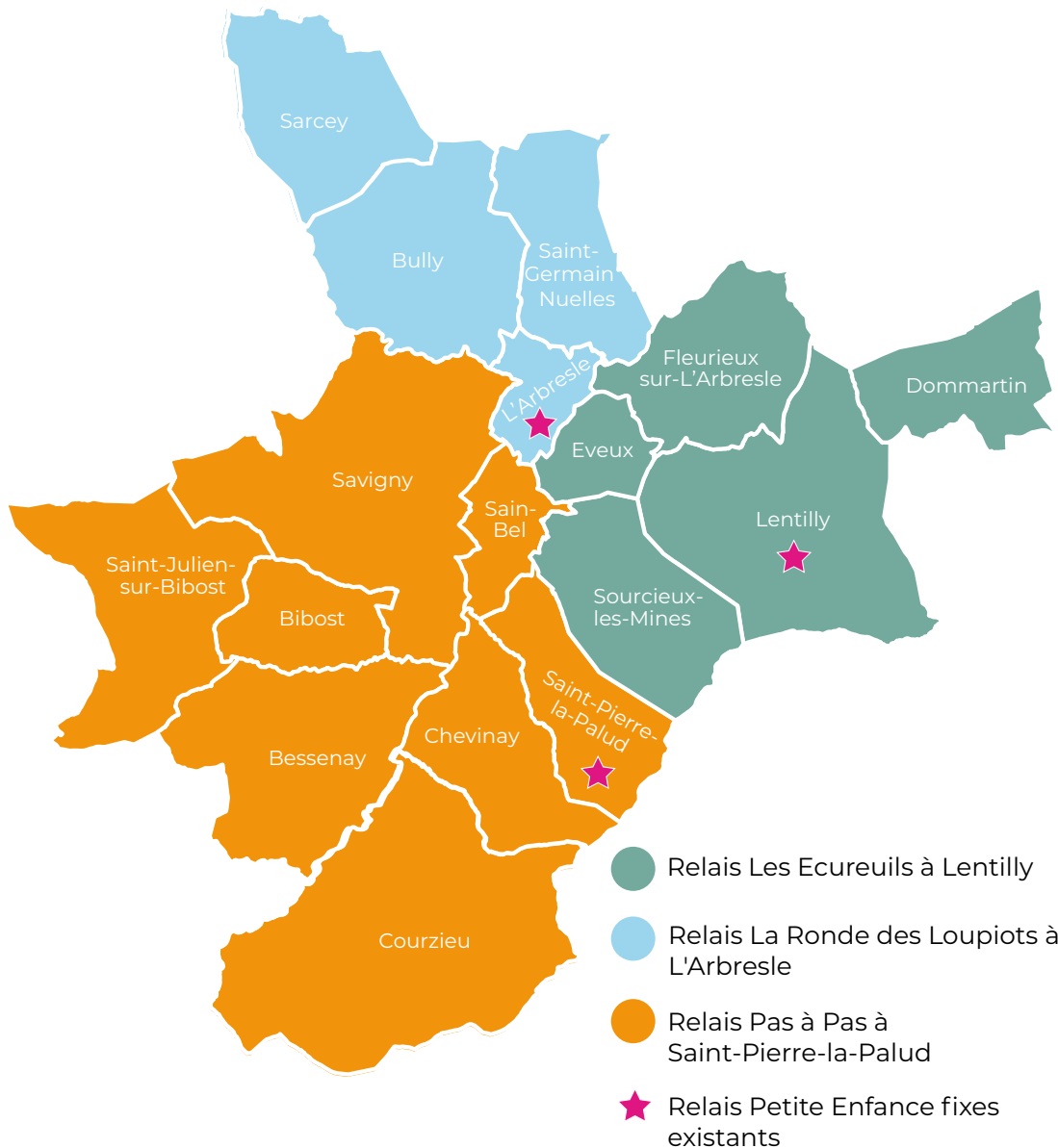
INFO

Les Relais Assistants Maternels (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance (RPE) avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020. Leur nom a été remplacé progressivement pendant l'année 2021 sur les supports de communication de la CCPA.



Créer un nouveau service pour prévoir et organiser les accueils de petite enfance

La répartition des Relais Petite Enfance a été modifiée au 1er novembre 2021 : ce sont trois RPE qui se partagent désormais le territoire.



Cette nouvelle organisation du service a permis la création d'un poste de coordonnateur petite enfance – parentalité, qui a été recruté au 10 janvier 2022. Ses missions seront de réaliser un diagnostic de l'offre de garde sur le territoire, ainsi que des besoins exprimés en garde d'enfants, et croiser ces informations avec des données telles que les flux domicile – travail, les constructions prévues de logement, les ouvertures/fermetures de classes...

Pas à Pas
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE

Ronde des Loupiots
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE

Les écureuils
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE



SOCIAL

Conseil Local de Santé Mentale

La CCPA, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or, a relancé un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) commun aux deux EPCI. C'est une instance de concertation et de coordination des acteurs, facilitant le travail en réseau. Il a pour but de définir et mettre en œuvre une politique locale de santé mentale, en :

- ▶ développant la prévention, l'éducation et la promotion de la santé mentale,
- ▶ facilitant le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique,
- ▶ informant, sensibilisant et luttant contre la stigmatisation de la maladie mentale.

Suite au recrutement d'une coordinatrice CLSM en février 2021, un diagnostic du territoire a été réalisé et présenté à l'ensemble des acteurs concernés. La séance plénière et le COPIL qui se sont tenus à l'automne 2021 ont permis de définir deux groupes de travail auxquels peuvent participer les élus et partenaires du territoire : « la santé mentale des jeunes » et « insertion : emploi et logement ».



CENTRE HOSPITALIER
Saint-Cyr au Mont d'Or



Semaines de la parentalité

Pour la quatrième année consécutive, la CCPA a organisé en octobre 2021 les semaines de la parentalité. Durant deux semaines, les partenaires de la parentalité au sens large (petite enfance, enfance, jeunesse, animation, santé...) ont proposé au total 16 ateliers, conférences et portes ouvertes à destination des habitants du Pays de L'Arbresle.



Coordination inter-CCAS

La CCPA organise régulièrement des rencontres entre les CCAS du territoire : ces temps d'échange permettent de s'informer sur des dispositifs, des acteurs, des prestations sociales, mais aussi de faire se rencontrer des agents et élus qui œuvrent au quotidien dans les CCAS et qui rencontrent des problématiques similaires.

En 2021 quatre rencontres ont eu lieu :

- ▶ une information sur aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées, dispensée par la Maison du Rhône,
- ▶ une présentation du service Social Insertion de la Maison du Rhône de secteur,
- ▶ une présentation du service Autonomie de la Maison du Rhône de secteur,
- ▶ une présentation de la fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon, service autonomie.

Conseiller numérique

La CCPA souhaite s'investir dans l'inclusion numérique et la réduction des inégalités en termes d'accès aux services et aux droits, fortement impactés par la dématérialisation de nombreuses démarches administratives. Pour ce faire, une étude a été lancée en novembre 2020 sur le territoire ; menée par le cabinet Hinaura jusqu'à l'été 2021, elle a permis de réaliser un diagnostic des besoins sur le territoire et de définir des actions permettant de lutter contre l'exclusion numérique.

Un conseiller numérique a été recruté en octobre 2021 ; après une période de formation, ses missions sont de réaliser des permanences dans les mairies du territoire pour aider les habitants à prendre en main les outils numériques, réaliser des manipulations de base, comprendre le fonctionnement d'internet et des réseaux sociaux, accompagner dans la réalisation de démarches en ligne...

[Consulter le calendrier des permanences.](#)



Formation prévention et information aux violences conjugales

La CCPA a organisé les 28 octobre et 4 novembre 2021 une formation-information sur les violences conjugales, à destination des agents de la CCPA et des mairies du territoire.

Au total 24 agents et élus ont été formés : agents et élus CCAS, agents d'accueil, policiers municipaux, agents petite enfance et agents RH. C'est le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) qui a assuré ces journées de formation.



Rapports Egalité femmes / hommes

La CCPA, pour la seconde année consécutive a rédigé un Rapport sur la situation en matière d'égalité 2021 et un Plan relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023. Ce document permet de faire le point annuellement sur :

- ▶ les politiques publiques portées par la CCPA et qui concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, l'accompagnement de femmes en création d'entreprise, la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics ou encore la recherche de mixité dans les actions jeunesse telles que les chantiers jeunes ou le diplôme de nageur sauveteur.
- ▶ les actions en interne CCPA, qui concernent les agents du service public : écarts de rémunération à postes et compétences égaux, accès égal à l'avancement de carrière, articulation vie professionnelle / vie personnelle...



ACCOMPAGNER

LES JEUNES DU TERRITOIRE

UNE QUATRIÈME ANNÉE RICHE POUR LA POLITIQUE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE AVEC NOTAMMENT SON OUTIL PRINCIPAL : LE PIJ (POINT D'INFORMATION JEUNESSE)

Le Point Information Jeunesse s'adresse aux habitants des 17 communes du territoire en proposant un premier niveau d'informations sur les questions liées à la jeunesse (12 - 30 ans), des temps d'accompagnement individuels et des temps d'animation collective.

En 2021, le PIJ a accueilli 367 personnes (+28%) dans ses locaux. A chaque fois que cela a été possible ou sur demande des communes, le PIJ est intervenu en dehors de ses locaux.

Ainsi 556 personnes (+13%) ont pu être informées lors de 42 ateliers (+31%) organisés sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

Les informateurs jeunesse du PIJ ont maintenu le lien avec le public durant les périodes de confinement par mail, téléphone et en visio : au total, 741 contacts (+32%) avec le public dans l'année tous modes confondus (mails, réseaux sociaux, téléphone, rdv physiques).

Des ateliers et actions avec les partenaires ont pu être organisés dès que le contexte le permettait :

- Journées de l'orientation : présentation du PIJ et information sur les outils de l'orientation auprès de 9 classes de seconde.
- Ateliers stages de 3^{ème} : accompagnement à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.
- Ateliers «vrai du faux» : éducation aux médias, repérer les fausses informations.
- Atelier infographie : découverte d'un logiciel gratuit de création et accompagnement de jeunes à la création d'affiches.
- Atelier communication : échange d'informations avec des animateurs périscolaires sur l'utilisation des réseaux sociaux avec les plus jeunes.
- Trouve ton Job : accompagnement des jeunes dans la recherche de leur job d'été.
- Jeunesse Indépendante : ateliers sur la vie étudiante : logement, budget, alimentation, sécurité sociale, mutuelle.
- Semaines de la parentalité : « Mon ado et l'orientation », « Mon ado et les réseaux sociaux », « Le vrai du faux, éducation à l'information ».
- Ateliers réseaux sociaux : sensibilisation de l'équipe de direction d'un lycée sur les réseaux sociaux d'aujourd'hui et les pratiques des jeunes.
- Calendrier de l'info : en décembre, publication d'un post par jour sur les réseaux sociaux du PIJ, présentant des dispositifs, des partenaires, des services, des vidéos métiers.

Le PIJ accompagne les jeunes qui souhaitent passer leur BAFA, et monte avec eux le dossier qui leur permet de demander une prise en charge financière à 50% par la CCPA. En 2021, 24 jeunes (+30%) du territoire ont pu bénéficier de cette aide.

En 2022 au PIJ, de nouveaux horaires en soirée permettront de recevoir les jeunes et/ou leurs parents sur rendez-vous, et un nouveau service d'information sur le logement sera proposé aux jeunes (compréhension du lexique du logement, comment monter un dossier de location...).



[Consulter le rapport d'activité complet du PIJ](#)

COORDINATION JEUNESSE

L'arrivée en octobre 2020 d'un coordonnateur jeunesse a permis la mise en place de nouvelles actions en direction des 11-25 ans, ainsi que la relance des réseaux de partenaires :

Chantiers jeunes

Les chantiers jeunes sont un dispositif qui permet aux jeunes à partir de 14 ans de travailler 20 h sur une semaine, sur une mission d'intérêt général, en percevant une gratification de 100 €. Les missions peuvent être variées : peinture, nettoyage, désherbage, fabrication de petit mobilier...

Lancés en février 2021, les chantiers jeunes ont eu du succès tout au long de l'année et sur tout le territoire :

112 jeunes participants
19 chantiers organisés
11 communes organisatrices

Collectif de prévention

Ce réseau réunit les partenaires jeunesse au sens large, qui œuvrent sur toutes les thématiques qui concernent la jeunesse : éducation nationale, addictions, santé, loisirs...

En 2021, ce sont :

3 actions dans des établissements scolaires : Festival de prévention (réalisation de films par les jeunes sur des thématiques de prévention), Cross non au harcèlement, Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'école,

1 formation sur la prise en charge du harcèlement en milieu scolaire, pour une centaine de professionnels dont 50 sur le Pays de L'Arbresle.

Appel à projet jeunes

L'appel à projet jeunes permet de financer des projets proposés par des jeunes du territoire, dans un objectif d'intérêt général.

En 2021, 5 projets ont vu le jour sur 3 communes différentes : installation d'une boîte à livres, organisation d'une soirée Halloween intergénérationnelle, installation d'un parking à vélo et de poubelles aux abords d'un stade, organisation de journées de formation PSC1.

Ce projet a été cofinancé par la CAF en 2021 à hauteur de 5 000 €.

RAJPA (Réseau des Animateurs Jeunesse du Pays de L'Arbresle)

Ce réseau réunit en réunions régulières de travail, les secteurs jeunes (11-25 ans) du territoire : MJC, Léo Lagrange, PolyGones. En 2021 ce sont :

11 sorties intercommunales
plus de 370 jeunes concernés par ces sorties
(ski, lasergame, eau vive, patinoire)

Guide jeunesse

En 2021 dans le cadre du collectif de prévention, un guide jeunesse a vu le jour grâce au travail en partenariat entre tous les acteurs jeunesse. Ce guide a pour vocation de renseigner les jeunes sur tous les aspects de leur vie quotidienne : collèges et lycées, transports, loisirs, santé...

[Consulter le Guide Jeunesse](#)





LE SERVICE COMMUNICATION

Tout au long de l'année, le service communication travaille en lien avec l'ensemble des services pour l'élaboration des différents supports : affiches, flyers, programmes, cartons d'invitation, guides ainsi que leur promotion.

La communication sert à faire connaître et mettre en valeur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département et de la Région, ainsi que des fournisseurs et partenaires.

LA COMMUNICATION ÉDITORIALE

Le service communication assure l'édition (rédaction et mise en page) du rapport d'activité annuel. Il intervient également dans l'élaboration des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Quelques réalisations :



*tarif de lancement 2021. Une limitation commerciale est appliquée pendant 2 semaines consécutives par utilisateur. Les conditions générales d'utilisation sont disponibles sur le site www.velpar.fr



LA COMMUNICATION INTERNE

La lettre interne est envoyée tous les 2 mois à tous les agents de la Communauté de Communes.



INAUGURATION

En 2021, le service communication a organisé l'inauguration des Vel'par.



LES RELATIONS PRESSE

La presse quotidienne régionale constitue un relais important pour promouvoir les actions de la Communauté de Communes. Ainsi, des conférences de presse peuvent être organisées. La rédaction de communiqués et dossiers de presse fait également partie des missions du service communication, notamment pour l'ensemble des événements organisés par la CCPA.

44
COMMUNIQUÉS
DE PRESSE



LA COMMUNICATION DIGITALE


Le service communication gère deux sites Internet : www.paysdelarbresle.fr et www.archipel-aquacentre.fr ses réseaux sociaux et la newsletter de la CCPA :



L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ANNÉE 2021

La crise Covid a encore fortement impacté le service au niveau du plan de communication prévu. Il a fallu s'adapter tout au long de l'année et mettre en place une communication de crise en informant les habitants, les partenaires rapidement sur les fermetures / ouvertures, dispositifs mis en place.

FAITS MARQUANTS 2021

- ▷ Organisation du premier réseau communication avec les communes en juin 2021.
 - ▷ Présentation en Bureau du bilan 2021 de la communication et du plan de comm 2022.
 - ▷ Accueil de deux stagiaires.
 - ▷ Création et mise en page du premier guide jeunesse.
 - ▷ Relance du marché impression.
- 

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

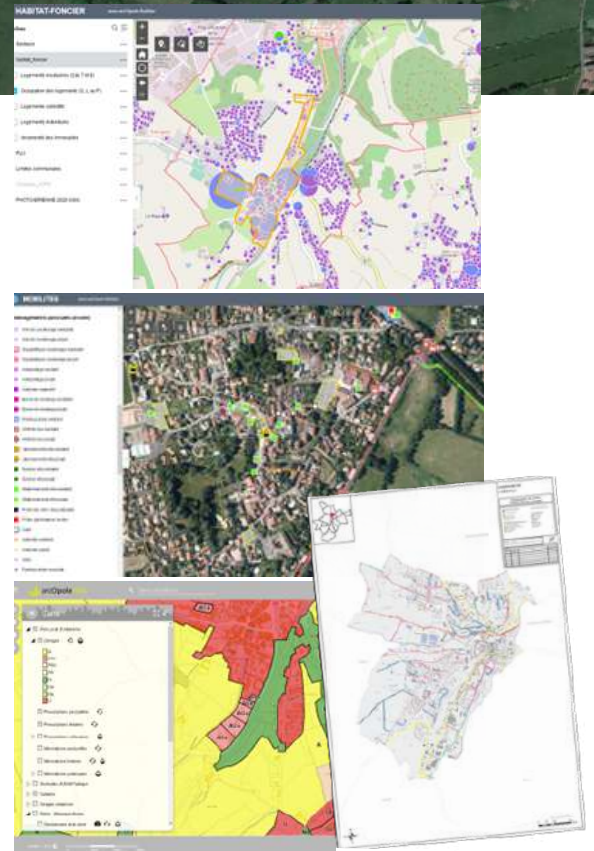
Cette année a été consacrée au développement de plusieurs applications « web cartographiques » pour les besoins des différents services de la CCPA :

- Aménagements liés à la mobilité (en lien avec la commune de Lentilly).
- Transition énergétique.
- Habitat-foncier.
- Déchets.
- Démarche QRE (Qualité des Rejets des Entreprises).

En matière de production cartographique le SIG a permis d'élaborer des plans au format A0 à destination des communes sur les thèmes des réseaux secs et humides, voirie, déchets, assainissement et eau potable. Il est également intervenu dans la chaîne de production des « fiches rando » CCPA qui seront diffusées sur l'année 2022.

Les travaux du SIG ont également été consacrés à la montée de version de la plateforme et à l'acquisition d'un pack de licence permettant de déployer, sans limitation, des accès au SIG pour la mise à jour directe des données par les utilisateurs. Ces évolutions permettront notamment de bénéficier d'une application mobile plus performante pour la saisie des données sur le terrain et la refonte du portail d'accès aux applications du SIG.

Enfin, l'activité 2021 a porté sur la mise à jour périodique des données du SIG dans les domaines de l'urbanisme (actualisation du cadastre, intégration des PLU révisés ou modifiés) et des réseaux notamment. Il participe également aux échanges de données avec les divers prestataires dans le cadre des projets portés par la CCPA ou les communes de son territoire.



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

L'année 2021 a été une année sous le signe de la transition pour service informatique de la CCPA.

Pilote sur le volet « mutualisation du prestataire informatique » depuis 2017, la CCPA a reconduit le dispositif d'infogérance mutualisée avec 12 collectivités (11 communes + Syribt), et choisi un nouveau prestataire pour le groupement de commande attribué en avril 2021.

Fort de son expérience de quatre ans avec son ancien prestataire, la CCPA a permis, au travers du nouveau marché, d'optimiser les prestations, tant sur le plan technique que financier et ce pour l'ensemble des collectivités adhérentes. Un accompagnement de proximité a également été réalisé auprès des communes, ceci afin d'accélérer la modernisation de leur système informatique jusqu'à présent ralentie par différents facteurs.

Ainsi, une approche « Cloud » a été favorisée, avec l'externalisation d'une partie des infrastructures. Ceci pour répondre aux nouvelles contraintes de cybersécurité et de consommation d'énergie notamment, mais également de

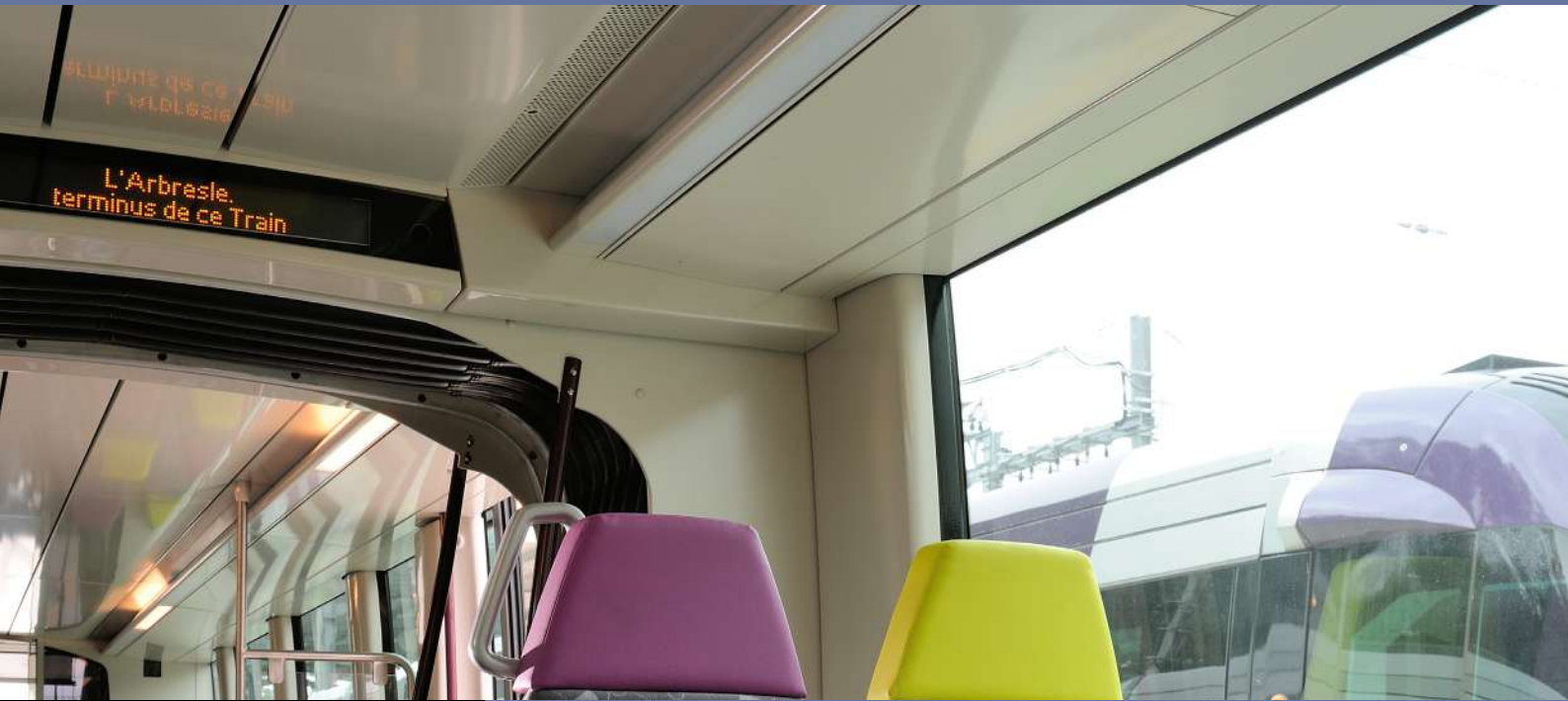
démocratisation du travail à distance et d'accès aux données de manière sécurisée.

En parallèle, le suivi du déploiement de la FTTH et de l'amélioration de la couverture mobile du territoire et la participation aux différents groupes projets ont permis d'apporter des réponses aux contraintes rencontrées sur certaines zones du territoire.

Toujours en veille technologique active, la réflexion sur une nouvelle organisation de son système d'information (urbanisation du SI) va être portée sur l'année 2022.

Deux audits complémentaires (organisationnel et cybersécurité France Relance) sont conjointement menés pour accompagner la CCPA sur ce volet.

Ce projet d'envergure vise à mettre en place un socle numérique adapté, afin de garantir le bon fonctionnement interne des services, et de mettre en conformité les pratiques et usages des agents pour les années à venir, à l'heure où la collectivité connaît une croissance significative.



LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ ET L'INTÉGRATION DU SYTRAL (AOMTL).

La Loi Orientation des Mobilités de 2019 a modifié le fonctionnement de la compétence Mobilité. Le Pays de L'Arbresle a choisi de prendre la compétence Mobilité depuis le 1er juillet 2021, pour organiser les mobilités actives, le covoiturage, les alternatives à l'autosolisme et le transport solidaire sur les 17 communes du territoire.

Le SYTRAL devient compétent sur l'ensemble du périmètre du département du Rhône pour organiser les services de transport en commun régulier, de transport à la demande et les transports scolaires (réseaux TCL et Cars du Rhône).

La collectivité travaille donc en lien étroit avec le SYTRAL pour développer des services de mobilité cohérents et complémentaires. Virginie Chaverot, Vice-Présidente en charge de la mobilité a ainsi été élue 5ème Vice-Présidente du SYTRAL, en charge de l'Ouest Lyonnais.

La CCPA verse une contribution annuelle de 80 000 € (soit 2 €/habitant) au SYTRAL, pour participer au financement du développement des services sur son territoire. Le reste du financement du SYTRAL vient du Versement Mobilité, un impôt payé par les entreprises de plus de 10 employés réservé au financement de services de mobilité (40% des recettes), et les achats de titres par les usagers (30% des recettes).

Vélos en libre service

Deux stations de vélos en libre-service ont été inaugurées en octobre 2021 à Courzieu. La première station est installée au hameau de la Giraudière, vers la zone d'activités, et la seconde station est installée au centre du village.

Les deux stations équipées de **5 vélos** à assistance électrique, ainsi que le dispositif de gestion des comptes usagers et des paiements en ligne ont été loués au prestataire pour une durée de 48 mois. Les vélos sont équipés d'une puce GPS qui permet de retrouver la localisation du vélo en cas de vol.

L'entretien des vélos est assuré par un réparateur situé sur la commune de Courzieu et l'entretien des stations est assuré par les agents du Pays de L'Arbresle. Un agent municipal de la commune s'occupe de répartir les vélos équitablement entre les stations si l'une des deux stations vient à être pleine.

L'utilisation des vélos à assistance électrique est ouverte à tous, via un abonnement mensuel ou pour un usage ponctuel, selon les besoins. L'objectif est d'inciter les habitants à utiliser le vélo au quotidien, pour les déplacements pendulaires entre le village et l'arrêt de bus de la Giraudière, mais aussi en remplacement de la voiture. On observe plusieurs déplacements pour aller jusqu'à la zone commerciale de L'Arbresle par exemple, ou vers les commerces du hameau de la Brévenne.



Ce projet est une expérimentation d'une durée d'un an pour observer l'intérêt des usagers pour ce type de mobilité, ainsi que le potentiel de développement sur d'autres communes de la CCPA qui ont déjà manifesté leur intérêt pour ce service.



178 trajets
effectués

d'octobre à décembre 2021
par des habitants de la commune de Courzieu





Aide à la Mobilité Individuelle

L'AMI du pays de L'Arbresle est un transport solidaire, destiné à aider les déplacements des personnes pour motif de santé, d'isolement, de handicap, ou d'insertion.

Ce service est subventionné par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour les transports des personnes de plus de 65 ans.

Les inscriptions à l'AMI sont gérées en interne par un agent de la CCPA. Le service de transport est géré par un prestataire, et les réservations sont prises par téléphone par une plateforme de réservation.

En 2021 ce sont près de 113 usagers qui ont sollicité le service de transport solidaire pour un total de 3079 trajets effectués.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des usagers du service. Ils plébiscitent l'AMI pour aller aux rendez-vous médicaux et visiter leurs proches résidant en EHPAD. D'une manière générale, l'ensemble des usagers apprécie aussi le bon accueil et le professionnalisme du conducteur qui effectue l'ensemble des trajets.

Aménagement de pistes cyclables

Au croisement de la compétence mobilité et de la compétence voirie, la CCPA travaille au développement d'itinéraires cyclables sécurisés.

Des études ont été lancées pour :

- 🚲 La Voie Verte de la Brévenne : entre la gare de L'Arbresle et le centre de Sain-Bel.
- 🚲 La sécurisation du rond-point de la RD89 à l'entrée de la zone commerciale de L'Arbresle et des connexions avec la voie verte de la Brévenne.
- 🚲 La réfection de l'avenue du 11 novembre à L'Arbresle pour sécuriser les modes actifs aux abords du collège des 4 vents.
- 🚲 La Voie Verte Lentilly - La Tour de Salvagny pour relier la gare du Charpenay à la voie verte de La Tour de Salvagny qui s'arrête aujourd'hui au milieu de la RD 30.
- 🚲 Profiter des travaux de réfection de la bande de roulement de l'itinéraire entre le collège de Lentilly et la gare du Charpenay pour sécuriser les déplacements des lycéens à pied et à vélo, et refaire le carrefour du Bois Seigneur.

En termes de réalisations, la rue Pierre Passemard de L'Arbresle a été passée en double-sens cyclable et du marquage vélo a été mis en place rue des terres blanches suite à la réalisation d'enrobés à base de liant végétal.

Navette L'Arbresle-Savigny

La CCPA a travaillé avec le SYTRAL pour remettre en service l'ancienne navette qui reliait la gare de L'Arbresle à la Zone d'Activités de la Ponchonnière.

Arrêtée en 2018 en raison d'une faible fréquentation, les horaires de la navette n'étaient, en fait, pas adaptés aux employés des entreprises de la Ponchonnière qui arrivent à L'Arbresle en train. Un travail de reconfiguration et d'enrichissement de la fiche horaire a donc été engagé par le SYTRAL et la CCPA afin d'assurer une concordance des horaires de la nouvelle navette avec les horaires du tram-train en gare de L'Arbresle.

Avec une mise en place prévue pour 2022, l'objectif est de permettre aux personnes venant à L'Arbresle en train, ou habitant à Savigny, de prendre le bus pour aller travailler à la Ponchonnière. Le samedi, des trajets ont été ajoutés pour permettre aux habitants d'accéder à l'Archipel et aux installations sportives à proximité.

Cette navette sera comprise dans la tarification des Cars du Rhône : le trajet sera accessible à tous avec un ticket à 2,10 € et gratuit pour tous les enfants ayant un abonnement de transport scolaire.

Le coût de fonctionnement de cette navette, estimé à 50 000 €, sera financé par le SYTRAL.

Aires de covoiturage



Après une première aire de covoiturage à Fleurieux réalisée en 2019, la CCPA a lancé des études pour 3 nouveaux projets :

- 🚗 L'amélioration de l'aire de covoiturage de la Brévenne à Bessenay.
- 🚗 La création d'une aire de covoiturage à Lentilly, sur la zone d'activités du Charpenay pour créer environ 20 places réservées aux covoitureurs.
- 🚗 La création d'une aire de covoiturage sur la RD7 à Sourcieux-les-Mines pour créer environ 15 places réservées aux covoitureurs.

Ces aires de covoiturage seront également équipées de places de stationnement vélo pour favoriser l'intermodalité. Elles seront mises en place progressivement en 2022 et 2023.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONTINUE DES ACTIONS

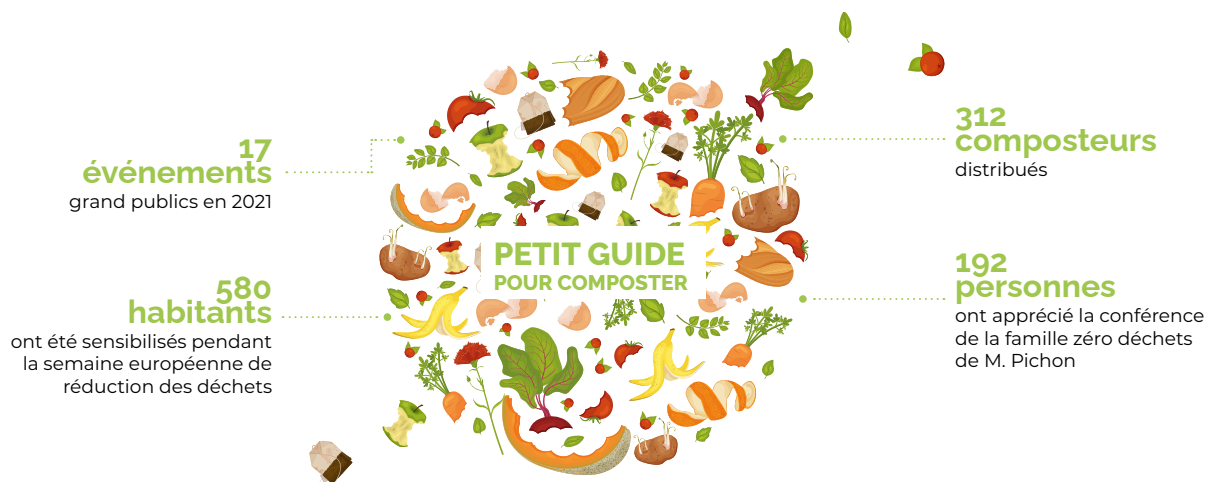
POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS

GESTION DES DÉCHETS – BILAN 2021

Le conseil communautaire a validé le deuxième programme local de prévention des déchets (2021/2026). Composé de 20 actions, il vise à réduire de 19 % les quantités de déchets ménagers entre 2019 et 2026.

La campagne de distribution de composteurs à 25 € rencontre toujours un vif succès. 312 composteurs supplémentaires ont été distribués aux particuliers du territoire dès la reprise des approvisionnements en bois.

Sur l'année 2021, les événements « grand public » ont été plus réduits mais 17 événements se sont déroulés pour la semaine européenne de réduction des déchets. En particulier, la conférence de la famille zéro déchets de Jérémie Pichon a été très appréciée par 192 personnes. Au total, 580 habitants ont été sensibilisés pendant la semaine.

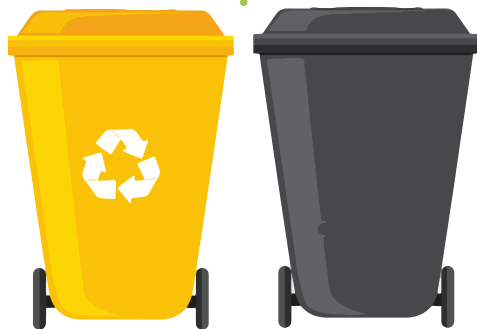


Pour favoriser le réemploi de déchets, la Communauté de Communes soutient avec une convention l'association REPA'AR. 55 tonnes d'objets ont pu retrouver une deuxième vie et créer des emplois locaux en insertion.



8 538 tonnes,

c'est la quantité d'ordures ménagères (bac noir et jaune) que la Communauté de Communes a collecté sur les **17 communes** en 2021. Ces quantités sont en légère baisse par rapport à 2020.



En 2021, la CCPA a implanté des conteneurs enterrés sur les communes de **Dommartin, Sain Bel et Courzieu**. Le parc total est maintenant de **132 conteneurs enterrés**.



LES CHIFFRES DU SERVICE EN 2021

AU TOTAL :

21 295

TONNES

DE DÉCHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE SOIT 554 KG RÉPARTIS EN :



174 KG

D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR HABITANT ↘ DE 0,7% PAR RAPPORT À 2020



50 KG

DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES RECYCLABLES ↘ DE 3% PAR RAPPORT À 2020
TAUX DE REFUS 15,4%
↘ DE 3% PAR RAPPORT À 2020



39 KG

D'EMBALLAGES EN VERRE ↗ DE 2,6 % PAR RAPPORT À 2020



285 KG

DÉPOSÉS DANS LES DEUX DÉCHÈTERIES ↗ DE 10 % PAR RAPPORT À 2020
AVEC UN TAUX DE VALORISATION DE 88 %
MAINTIEN DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES À 8,95 %



2 déchèteries

une à Courzieu et une à Fleurieux

Hausse de la fréquentation avec

90 916 visiteurs

11 245 tonnes

de déchets ont été réceptionnés. Forte hausse, en particulier sur les déchets verts (météo clémente) et sur les gravats.



16 tonnes

d'amiante ont été réceptionnées lors de la collecte exceptionnelle qui a eu lieu en octobre 2021. Hausse par rapport à 2020. La collecte est reconduite chaque deuxième mardi du mois d'octobre sur inscription préalable.

Le service travail sur les nouveaux objectifs réglementaires en particulier sur l'obligation du tri à la source des **biodéchets**



ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

L'année 2021 a été marquée par la fusion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), du Service Technique de l'Assainissement Collectif (STAC) et du service Eaux Pluviales Urbaines, en un seul et même service : le Service Assainissement.

En parallèle de cette optimisation technique, une amélioration du suivi des documents d'urbanisme a été mise en place en juillet 2021, avec la création d'un poste d'instructeur du droit des sols.

Le service Assainissement est désormais composé d'une responsable et d'une adjointe, de 3 techniciens pour la partie assainissement collectif, d'un technicien eaux pluviales urbaines, d'un technicien Assainissement Non Collectif, d'une instructrice du droit des sols et d'un technicien en charge de la démarche QRE (Qualité du Rejet des Entreprises).

L'équipe assure notamment :

- ▶ l'instruction des documents d'urbanisme des 17 communes de la CCPA ainsi que l'instruction des dossiers de la commune de Brussieu (convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais CCMDL),
- ▶ le contrôle des installations d'assainissement non collectif du territoire,
- ▶ la gestion des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines,
- ▶ le contrôle de l'exécution des missions d'exploitation de deux entreprises, SUEZ et VEOLIA EAU, qui se partagent l'exploitation des 21 systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la CCPA (20 systèmes sur la CCPA + celui de Brussieu géré via une délégation de service avec la CCMDL),
- ▶ le suivi de chantiers (stations d'épuration, extensions de réseaux, bassins d'orage...),
- ▶ le suivi de nombreuses études (schéma directeur de gestion des eaux pluviales, diagnostics périodiques et permanents...).

ZOOM RH

L'exercice 2021 a été marqué par le départ de la responsable et du technicien SPANC remplacés par deux nouveaux agents. La formation de ces nouveaux collaborateurs a notamment été assurée par le technicien référent « Eaux Pluviales » qui dispose également de connaissances liées au SPANC.

Du fait de l'arrêt maladie longue durée d'un technicien du service « collectif », il a été décidé de reporter les missions pouvant être décalées dans le temps pour assurer la continuité de service. Ainsi, les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été temporairement arrêtés afin que le technicien SPANC puisse intervenir sur les contrôles de branchements assurés dans le cadre des ventes immobilières.

LE DROIT DES SOLS

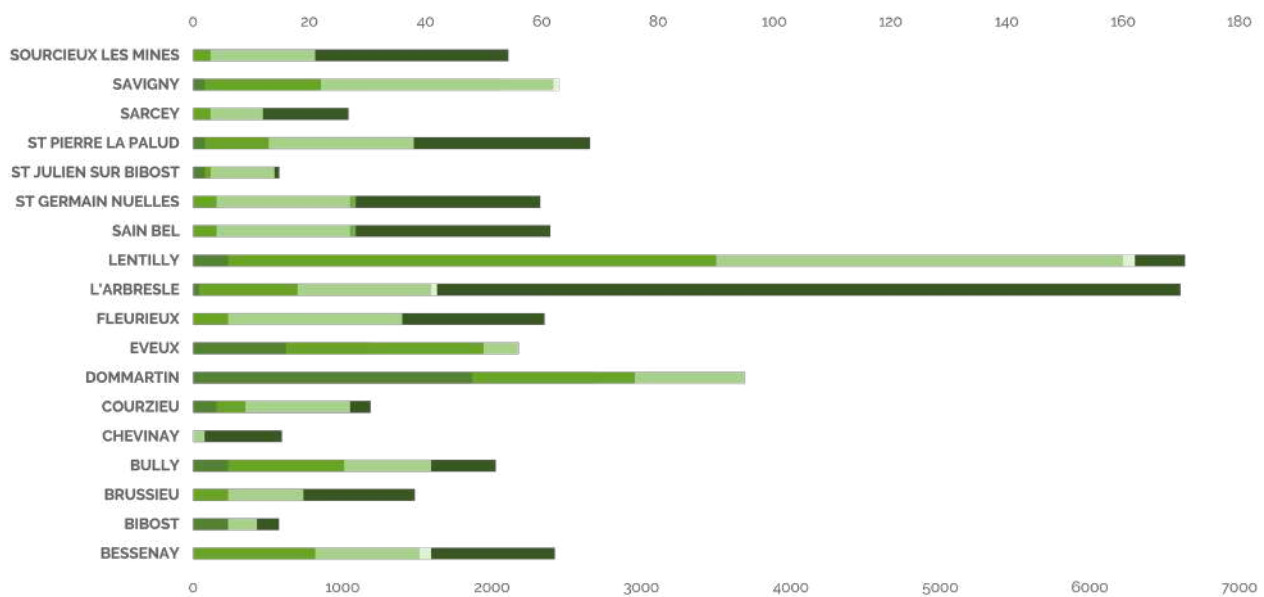
Nombre de dossiers d'urbanisme instruits en 2021 par la CCPA :

735 demandes d'instructions dites « initiales » pour des permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme... et **156 demandes de traitement** de pièces complémentaires.

Pour rappel :

2020	606 demandes initiales + 80 pièces complémentaires = 686
2019	546 demandes initiales
2018	260 demandes initiales

DEMANDES D'URBANISME EN 2021



	BESSENEY	BIBOST	BRUSSIEU	BULLY	CHEVINAY	COURZIEU	DOMMARTIN	EVEUX	FLEURIEUX	L'ARBRESLE	LENTILLY	SAIN BEL	ST GERMAIN NUELLES	ST JULIEN SUR BIBOST	ST PIERRE LA PALUD	SARCEY	SAVIGNY	SOURCIEUX LES MINES
NBR HAB	2 420	574	1 483	2 024	595	1 189	2 696	1 203	2 353	6 606	6 635	2 389	2 322	577	2 656	1 041	2 052	2 110
CU	0	6	0	6	0	4	48	16	0	1	6	0	0	2	2	0	2	0
DP	21	0	6	20	0	5	28	34	6	17	84	10	4	1	11	3	20	3
PC	18	5	13	15	2	18	19	6	30	23	70	11	23	11	25	9	40	18
PA	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	1	0
PD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principales missions du pôle assainissement collectif portent sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la gestion des sous-produits issus de l'assainissement (sables, graisses, refus de dégrillage et les boues).

Les techniciens contrôlent également la conformité des évacuations des branchements eaux usées et eaux pluviales dans le cadre des ventes immobilières.

La démarche Q.R.E : Qualité des Rejets des Entreprises

Les entreprises de notre territoire peuvent générer des rejets « professionnels » ou « autres que domestiques » nécessitant un accompagnement pour concilier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseaux), l'installation durable des entreprises sur le territoire et le bon état écologique des milieux aquatiques.

Ce type de rejet est encadré par l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique qui indique que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques (...) doit être préalablement autorisé par la collectivité (...) ». La démarche Q.R.E existe depuis avril 2018 sur le territoire et est financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) via son dispositif d'Opération Collective (OPC).

Le technicien en charge de ces missions réalise des diagnostics et apporte une assistance gratuite auprès de certains établissements potentiellement concernés par ces rejets très particuliers. L'objectif est de tendre vers une mise en conformité technique et administrative des entreprises ciblées. Des dossiers de demandes de subventions sont montés par le technicien pour d'éventuelles aides aux études ou travaux à réaliser le cas échéant. A ce jour, près de 40 établissements sont en cours de régularisation sur une base d'environ 200 entreprises ciblées comme « prioritaires » sur le territoire.

Plus largement, cette démarche s'inscrit à l'échelle du territoire du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) en lien avec la COR et la CCMDL où deux autres techniciennes travaillent sur les mêmes missions. La chargée de mission au SYRIBT coordonne cette démarche.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de
15 000
abonnés
soit environ
34 000
habitants

sont desservis par les réseaux d'assainissement de la CCPA.

Ce service est essentiellement financé par la redevance assainissement collectif payée par les abonnés par rapport à leur consommation d'eau potable.

Nombre de contrôles de branchement réalisés en 2021 :

234 contrôles dont 18 non conformes (pour rappel, en 2020, 46 contrôles ont été réalisés et 34 en 2019).

Rq : La relance auprès des notaires et agences immobilières locales faite en début d'année 2021 a eu un impact très important sur le nombre de contrôles réalisés par le service assainissement.

Système d'Information Géographique (SIG) :

41,56 kilomètres de réseaux ont été mis à jour sur l'année 2021.

LE PATRIMOINE

En plus des 21 stations de traitement des eaux usées du territoire, la CCPA assure l'entretien et le renouvellement de :

6 BASSINS D'ORAGE

Communes	Noms	Volume de stockage
Lentilly	Les Carrières	200 m ³
Fleurieux sur L'Arbresle	La Pénarde	200 m ³
Bully	BO Bully	270 m ³
Bessenay	Le Bartassieux	500 m ³
L'Arbresle	STEU de L'Arbresle	700 m ³
Sain Bel	BO Sain Bel	1500 m ³

275 KM

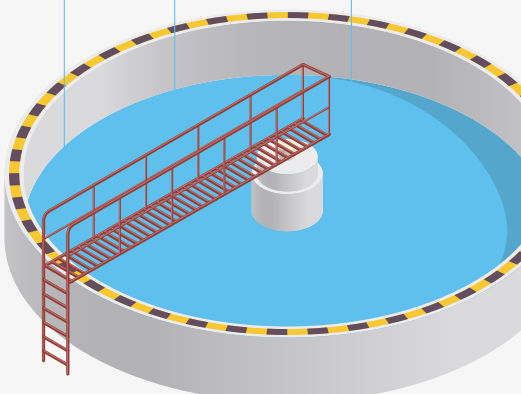
DONT 105 KM DE RÉSEAUX UNITAIRES

30

POSTES DE REFOULEMENT

100

OUVRAGES PERMETTANT LE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL : DÉVERSOIR D'ORAGE



29 POSTES DE REFOULEMENT

Communes	Nom de l'ouvrage	Type de poste	
		Refolement	Pompage en ligne
Bully	La Salette - Solémy	X	
	Le Pavé	X	
	Le Colombier		X
	Le Bottet - Montagny	X	
L'Arbresle	Le Stade	X	
	Route de Lyon	X	
	Sapéon	X	
Éveux	Le Bigout,	X	
	Chemin de la rivière	X	
Fleurieux sur L'Arbresle	La Roche	X	
	Les Tuilières	X	
	L'Orée du bois, les Fleurettes	X	
	Salle des fêtes	X	
	Les Pesses/Riboulet	X	
Lentilly	Collège de Lentilly	X	
	Cruzols	X	
	ZI Charpenay Nord	X	
	ZI Charpenay Sud	X	
	La Ferrière	X	
	Aire de grand passage	X	
Saint Pierre la Palud	Chemin des Bornes	X	
	PR St Antoine	X	
Bessenay	PR les Marmottes	X	
	PR St Irénée	X	
	PR Jainon	X	
Brussieu	PR du Charachon	X	
Dommartin	PR Zac des Grandes Terres	X	
Savigny	PR la Rochette	X	
Sarcey	PR Ancienne STEU	X	
	PR Fontlavis sud	X	
	PR Les Places, salle des fêtes	X	

PRINCIPAUX CHANTIERS ET ÉTUDES DU POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2021

1. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Courzieu

Création d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Courzieu, Brussieu et une partie de Bessenay (hameau la Giraudière) – Phase « travaux »

La station d'épuration de Courzieu la Giraudière, devenue vétuste, ne répondait plus aux normes de rejets imposées sur notre territoire et était sous le coup d'une mise en demeure préfectorale. La CCPA a procédé à son renouvellement en 2021.

Objectifs poursuivis :

Mise aux normes d'une station de traitement des eaux usées par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et aux prescriptions locales très poussées notamment sur les paramètres azote et phosphore (cours d'eau de la Brévenne placé en zone sensible à l'eutrophisation).

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'une nouvelle station d'épuration avec augmentation de la capacité de traitement (passage de 2200 EH à 3500 EH). Le processus épuratoire mis en place est la « boue activée en aération prolongée ». Un bassin d'orage viendra compléter les ouvrages afin de gérer le « temps de pluie » sur le site de l'ancienne station. Ce bassin permettra de stocker 450 m³ d'eaux polluées mélangées aux eaux pluviales qui seront retraitées avant rejet dans la Brévenne.

Coût estimatif des travaux : 3 251 245 € HT.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais participe à hauteur de 615 583,36 € HT et la CCPA engage 1 475 690,61 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (560 000 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (600 000 € HT).

Ces travaux engagés fin 2020 devraient s'achever à l'été 2022.

Opération de création d'un réseau de transfert reliant le système d'assainissement de Brussieu Bourg à celui de Courzieu

Afin de lancer les essais de garantie dans les conditions optimales sur la nouvelle station communautaire, il était nécessaire de raccorder la totalité des effluents qui devront être traités. Une conduite de 1300 ml a donc été installée en fin d'année 2021 afin de relier l'ancienne station de Brussieu à la nouvelle station de Courzieu.

Ce chantier, financé par la CCMDL, a été géré par la CCPA dans le cadre des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement de Brussieu et de Courzieu la Giraudière. La CCPA a assuré la passation et l'exécution des marchés (études et travaux) ainsi que le montage et le suivi des dossiers de subvention pour le compte de la CCMDL (convention de mandat).

Coût estimatif des travaux : 560 700 € HT.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais participe à hauteur de 470 700 € HT et le delta est subventionné par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (90 000 € HT).



2. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Fleurieux Pilherbe



La station d'épuration de Fleurieux Pilherbe, devenue vétuste, ne répondait plus aux normes de rejets imposées sur notre territoire et était sous le coup d'un rapport de manquement administratif des services de l'État. La CCPA a procédé à son renouvellement en 2021.

Objectifs poursuivis :

Mise aux normes d'une station de traitement des eaux usées par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et aux prescriptions locales très poussées notamment sur les paramètres azote et phosphore (cours d'eau de la Brévenne placé en zone sensible à l'eutrophisation).

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'une nouvelle station d'épuration avec augmentation de la capacité de traitement (passage de 200 EH à 475 EH). Le processus épuratoire mis en place est le « biodisque ». Un bassin d'orage vient compléter les ouvrages afin de gérer le « temps de pluie » sur le même site. Ce bassin permet de stocker 100 m³ d'eaux polluées mélangées aux eaux pluviales qui seront retraitées avant rejet dans la Brévenne.

Montant global de l'opération ≈ 700 000 € HT

La CCPA participe à hauteur de 275 000 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (142 082 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (283 500 € HT).



3. Opération de mise en conformité du système d'assainissement du Buvet : gainage de la conduite IFFA, commune de Lentilly

Le système d'assainissement du Buvet (Lentilly et Fleurieux), présente d'importants dysfonctionnements d'ordre hydraulique. Le nouvel arrêté préfectoral, délivré l'an dernier, impose la réalisation de nombreux travaux de réhabilitation des conduites d'assainissement. La première fiche action mise en œuvre par la CCPA a consisté à gainer (réhabilitation sans tranchée, via installation d'une gaine interne) une conduite vétuste et fissurée qui drainait un débit important d'eaux claires dites « parasites ». Ce gainage a été réalisé sur une distance d'environ 500 m. Tous les regards et les branchements présents sur cette emprise ont également été repris au niveau de leur étanchéité.

Montant global de l'opération ≈ 260 000 € HT

La CCPA participe à hauteur de 190 000 € HT. La CCPA a sollicité l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (montant estimé à 70 000 € HT- en attente de validation).



4. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Pierre la Palud - tranche 1 : création d'un poste de refoulement des eaux usées et de son réseau de refoulement associé



La station d'épuration de St Antoine à Saint Pierre la Palud présentait un défaut de conception entraînant la dégradation de l'effluent de sortie et de ce fait une pollution du ruisseau des Côtes. Cette station d'épuration n'était pas conforme à la réglementation et était sous le coup d'un rapport de manquement administratif des services de l'État.

Objectifs poursuivis :

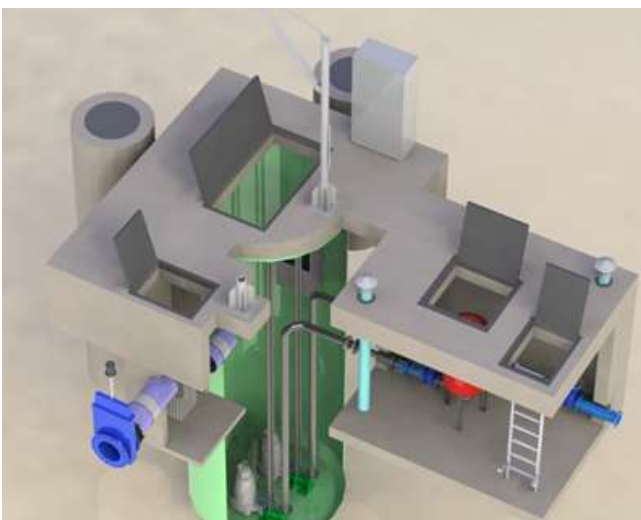
Mise aux normes d'une station de traitement des eaux usées par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et aux prescriptions locales très poussées notamment sur les paramètres azote et phosphore (cours d'eau de la Brévenne placé en zone sensible à l'eutrophisation).

Nature et descriptif de l'opération - tranche 1 :

Installation d'un poste de refoulement des eaux usées avec pompes équipées de variateurs pour gérer le « temps de pluie » et création d'un réseau de refoulement sur le réseau unitaire placé 500 mètres plus haut au niveau de la rue de la Cure, pour rejoindre le système d'assainissement de Sain Bel.

Montant global de l'opération de la Tranche 1 ≈ 412 000 € HT

La CCPA participe à hauteur de 203 000 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (142 203 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (66 908 € HT).



5. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Sourcieux les Mines : réhabilitation des réseaux d'assainissement

Le diagnostic périodique réalisé en 2014 sur le système d'assainissement de Sourcieux les Mines prévoyait, outre la réhabilitation complète de la station d'épuration achevée en 2016, la mise en œuvre d'un programme de travaux sur les réseaux pour retirer les eaux claires dites « parasites ».

En 2021, les fiches actions mises en œuvre par la CCPA ont consisté à réhabiliter 500 ml de conduites vétustes et fissurées (soit par gainage, soit en tranchée ouverte).

Montant global de l'opération ≈ 139 000 € HT

La CCPA a participé à hauteur de 69 450 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (69 550 € HT).

Principales études engagées en 2021

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la DERU, à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression. Les nombreux déversoirs d'orage placés sur les réseaux de transport et de collecte, peuvent participer également à la dégradation du milieu lorsque ceux-ci sont mal conçus et/ou mal positionnés sur le maillage du réseau.

Afin d'identifier le plus précisément possible les actions correctives à mettre en place sur le réseau pour diminuer l'impact sur le milieu, notamment en temps de pluie, la CCPA a lancé, depuis 2020, un important programme de diagnostics réseaux sur de nombreux systèmes d'assainissement.

En effet ces diagnostics permettent un recueil de données préalables (débit, pluviométrie, charges de pollutions, ...) indispensables pour trouver le meilleur compromis entre préservation de la ressource en eau et gestion de la dépense publique.

En 2021 neuf diagnostics périodiques ont été lancés (Bully la Plagne, Fleurieux Pilherbe, Sarcey, Bibost, Courzieu-Brussieu, Sain Bel-Saint Pierre la Palud et Savigny) ainsi que le diagnostic permanent de L'Arbresle. Le résultat de ces études sera connu fin 2022 tandis que celui de Bessenay sera engagé.

Le montant global de ces études s'élève à plus de 500 000 € HT et sont subventionnés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50%.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitations qui ne peuvent être desservies par un réseau public de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation individuelle permettant de traiter les eaux usées qu'elles génèrent.

Ces installations doivent être régulièrement contrôlées car les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, cuisine...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si l'installation est défectueuse ou mal entretenue.

Ce contrôle est réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC de la CCPA exerce, en régie, les missions suivantes :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves et réhabilitées (validation du projet, puis des travaux). Il est précisé que tout permis de construire ou d'aménager comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif doit être accompagné d'une attestation de conformité délivrée par le SPANC ;
- Contrôle lors de transactions immobilières (un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans doit être fourni à l'acheteur avant la signature de la promesse de vente) ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, selon une périodicité actuellement fixée à 6 ans. La deuxième phase des contrôles de bon fonctionnement (soit la troisième visite de l'installation) s'est poursuivie sur les communes de Savigny et Saint-Pierre-La-Palud.

L'état des installations existantes

Au 31 décembre 2021, 2 862 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Sur le territoire, 33% des installations contrôlées sont conformes à la réglementation en vigueur et 48% ne sont pas conformes mais ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

A contrario, pour 19 % d'entre elles, une réhabilitation urgente a été jugée nécessaire aux vus des risques sanitaires engendrés.

La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires

Les propriétaires d'installations présentant un risque environnemental avéré ou un danger pour la santé des personnes (par exemple, possibilité de contact avec les eaux usées pré traitées ou non traitées ou défaut de structure ou de fermeture pouvant présenter un danger vis-à-vis de la sécurité) ont l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité au plus tard sous 4 ans à compter de l'édition du rapport de diagnostic (arrêté du 27 avril 2012).

Pour leur permettre de se conformer à cette obligation réglementaire, la Communauté de Communes mobilise les subventions existantes.

Elle coordonne ainsi depuis 2016 un programme de subvention pour la réhabilitation des installations non conformes répondant à certains critères d'éligibilité, avec des financements provenant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, subvention complétée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle selon les revenus du ménage.

Ce programme d'aide s'est terminé en 2021. L'Agence de l'Eau n'a pas prévu de renouveler ces subventions dans le cadre de son XIe programme. Le bilan financier du programme est le suivant :

Nombre de dossiers financés	Montant des aides versées par l'Agence de l'Eau	Montant des aides versées par la CCPA	Coût total des travaux (€ TTC)
110	352 800 €	152 500 €	1 181 642 €



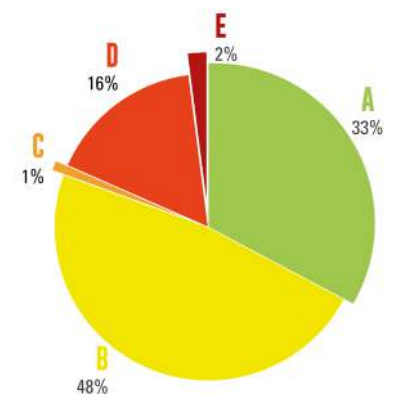
Filtre planté.

Activité du service

Nombre de contrôles réalisés en 2021 :

- 59 contrôles de conception
- 36 contrôles de réalisation
- 59 diagnostics vente
- 277 contrôles périodiques de bon fonctionnement

BILAN SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA



A INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUTS

NON CONFORME, installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs.
Travaux obligatoires sous 1 an en cas de vente.

C NON CONFORME, installation présentant un risque environnemental avéré.

Travaux obligatoires sous 4 ans, ou 1 an en cas de vente.

D NON CONFORME, installation présentant un danger pour la sécurité des personnes.

Travaux obligatoires sous 4 ans, ou 1 an en cas de vente.

E NON CONFORME, absence d'installation.

Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais.

LES EAUX PLUVIALES URBAINES

Définition de la compétence

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » en lieu et place de ses communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019.

La gestion des eaux pluviales urbaines couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Elles correspondent, a minima, aux zones urbaines ou à urbaniser du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou équivalent. Il n'existe pas de définition stricte du patrimoine de ce service car les ouvrages peuvent avoir des interactions avec d'autres services (voirie, espaces verts...).

Dans l'attente du schéma directeur, une définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines a été actée par délibération du conseil communautaire du 14 février 2019.

Intégrés dans la compétence Eaux pluviales urbaines de la CCPA

- Réseaux d'eaux pluviales strictes,
- Ouvrages de prétraitement,
- Puits d'infiltration,
- Bassins d'infiltration ou de stockage/restitution*
- Ouvrages de gestion alternative tels que les noues ou les tranchées drainantes*.

** hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public.*

Exclus de la compétence Eaux pluviales urbaines de la CCPA

- Fossés et buses,
- Grilles et avaloirs avec leurs branchements,
- Cours d'eau busés ou canalisés.

Lors de la prise de cette compétence, la Communauté de Communes s'est engagée à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales notamment par le développement des techniques dites « alternatives ». Celles-ci favorisent la gestion des eaux pluviales in situ.

Exploitation des installations

Le service gère notamment :

- 16 bassins de rétention à ciel ouvert, dont 4 équipés de séparateurs à hydrocarbures,
- 185 km de réseaux de collecte des eaux pluviales.

Ces ouvrages sont exploités en régie : la CCPA assure leur entretien directement ou via des marchés de prestation de service. Cet entretien comprend :

- La surveillance et les petites réparations des équipements et ouvrages ;
- La dératissage des réseaux de collecte des eaux pluviales en coordination avec les opérations de dératissage menées sur les réseaux de collecte des eaux usées. Un marché a été lancé fin 2021 ;
- L'entretien des espaces verts des bassins de rétention à ciel ouvert 2 fois par an sur la base d'une gestion différenciée. Les déchets verts issus de l'intérieur des bassins sont exportés pour ne pas avoir une baisse du volume de rétention dans le temps, et ainsi éviter de faire des curages des bassins trop fréquents.

Le technicien du service accompagne également les services communautaires (voirie, déchets, développement économique...) et les Communes pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et de lotissements.

Principaux chantiers et études suivis en 2021

- Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le périmètre de la Communauté de Communes.

L'objectif de cette étude, qui durera jusqu'en 2023, est d'identifier les problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales et d'élaborer un programme d'actions, mais également d'harmoniser les pratiques liées à l'eau pluviale sur le territoire. Elle permettra de mettre à jour de manière exhaustive l'ensemble des réseaux de collecte des eaux pluviales et les réseaux unitaires sur le territoire de la CCPA.

Un zonage des eaux pluviales à l'échelle communautaire sera également réalisé.

La phase 1 (état des lieux) a été notifiée en septembre 2021 et se terminera début 2022.

- Travaux de création d'un réseau de transfert des eaux pluviales vers le bassin de rétention Lafond à Fleurieux-sur-L'Arbresle et modification sur le bassin de rétention.

Ces travaux, co-financés par la commune, ont été engagés en 2020 afin de réduire au maximum les débits d'eaux pluviales transitant dans la conduite qui traverse la RN7 et provoquant régulièrement des inondations. Les eaux pluviales sont dirigées vers la rétention existante de Lafond qui était sous-exploitée.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Actions transversales

En 2021, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a suivi et animé le Plan Climat Energie Territorial (PCAET). Ce projet, porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) est mit en œuvre sur les quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La CCPA a élaboré le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) au 1^{er} semestre 2021 en relation avec les 17 communes et en transversalité avec tous les services de la Communauté de Communes ainsi que le Département du Nouveau Rhône. Le CRTE a été signé le 13 juillet 2021 pour la durée d'un mandat jusqu'en 2026. Il sera suivi par un comité technique et un comité de pilotage deux fois par an.

L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions de la transition écologique de la CCPA à l'échelle du mandat 2021-2026 s'est coordonnée autour de plusieurs actions :

- ▶ Création de la Commission Transition Écologique, entité de gouvernance du projet.
- ▶ Création de groupes de travail sur les thématiques suivantes :
 - ▷ Energie et Bâtiment
 - ▷ Biodiversité
 - ▷ Actions transversales
- ▶ Intégration du service transition écologique en tant que service ressource pour les communes et les autres services de la CCPA en vue d'intégrer tous les critères de la transition écologique au sein de chaque projet.
- ▶ Organisation d'échanges et d'ateliers de co-construction sur l'intégration de la transition écologique au sein de tous les projets structurants de la Communauté de Commune.
 - ▷ Validation du principe de co-construction d'une matrice Excel intégrant les critères de la transition écologique de la CCPA.
- ▶ Communication et sensibilisation auprès des habitants notamment lors des semaines de l'environnement 2022.
- ▶ Participation aux réseaux locaux, régionaux et nationaux.



Énergies et bâtiment

Dans le cadre de la rénovation du patrimoine public, un diagnostique du patrimoine des 9 communes et de la CCPA a été réalisé. Une relation a ensuite été établie entre la Sous-préfecture et les communes afin de prendre des actions concrètes.

FOCUS

Le photovoltaïque : principal potentiel en énergie renouvelable sur le territoire

Plus de 150 analyses d'opportunité ont été réalisés par l'ALTE69 (Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône) sur les toitures communales et communautaires. Plus de 30 projets doivent être mis en route prochainement.

Le SYDER intervient en maîtrise d'ouvrage direct et gère les études, l'investissement, les travaux puis la maintenance. Il rétrocède ensuite aux collectivités les centrales solaires gratuitement après 20 ans d'exploitation.

Accompagné par COOPAWATT, organisation qui impulse et accompagne le développement de projets participatifs et citoyens de production d'énergie renouvelable sur les territoires, la CCPA lance un projet d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs de ses parkings.

Plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol ont également été étudiés. Cette réflexion est menée en prenant en compte les enjeux fonciers sur le territoire.

Mise à disposition par le SOL d'un cadastre solaire en ligne permettant d'identifier le potentiel photovoltaïque sur l'ensemble des bâtiments publics et privés du territoire.



Concernant la filière bois-énergie, plusieurs chaufferies bois existent sur le territoire de la CCPA et d'autres projets sont en cours. Une étude sur le développement des réseaux de chaleur va être lancée par le SOL en vue d'identifier les centres bourgs sur lesquels un réseau de chaleur serait opportun sur les quatre EPCI. Une étude sur l'approvisionnement de la filière bois-énergie est également réalisée à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais en relation avec FIBOIS69 (Fédération Interprofessionnelle du Bois du Rhône).

Plusieurs projets de géométrie sont en cours, notamment sur le futur siège de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. La géométrie peut notamment permettre d'apporter du rafraîchissement durant l'été.

La chaleur fatale est la récupération de la chaleur perdue durant un processus industriel. Une réflexion est en cours sur une zone d'activités économique pour valoriser la chaleur perdue auprès des établissements voisins.

Eau et biodiversité

Une candidature commune avec le SYRIBT a été déposée pour le «Marathon de la Biodiversité». Ce dispositif propose à des personnes privées et publiques volontaires de créer, restaurer, puis de protéger durablement des haies, des ripisylves (boisements en bordure de cours d'eau) et des mares.

Le service transition écologique prépare également la candidature de la CCPA au dispositif «Territoire Engagé pour la Nature» pour octobre 2022. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

Enfin, le service s'adresse directement aux particuliers en réfléchissant à une aide au financement de récupérateurs d'eau de pluie.



ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'ADAPTATION POUR L'ARCHIPEL

L'ARCHIPEL ENCORE IMPACTÉ PAR LA CRISE ET UN PROBLÈME TECHNIQUE

L'Archipel a été contraint de fermer ses portes de janvier à avril 2021 suite au problème technique de la fin de l'année 2020 et à la fermeture des équipements sportifs (règles COVID) sauf aux affections de longues durées et aux scolaires.

Reprise progressive des activités de mai à juillet 2021

06 Mai : reprise des scolaires et créneaux publics prioritaires (affections longues durée, formation,...) , ainsi que ACPA (handicap, natation compétition).

09 Juin : reprise tout public avec jauges FMI à 50%.

06 juillet : FMI 100% + accueil de groupe + mini-stages.

Maintien de l'ouverture du bassin, des espaces extérieurs et de la guinguette.

Septembre : Reprise saison sportive normale : scolaires, public, cours, associations...

Mais toujours avec de nombreuses contraintes comme la limitation des accès des vestiaires, les jauges dans ceux-ci, les sens de circulation, le pass sanitaire et son contrôle...

UNE CETTE SAISON SPORTIVE AQUATIQUE SOLDÉE EN EAUX TROUBLES :

La survenue d'un important problème technique en sous-station de L'ARCHIPEL où la défaillance d'une pompe de circulation a entraîné, le dimanche 13 décembre, une vidange des bassins et l'inondation des galeries techniques. »



Une année d'adaptabilité

Durant toute la période de crise sanitaire, le service des sports, en lien avec les autres services de la CCPA et particulièrement les services techniques, n'a eu de cesse de s'adapter pour répondre aux mieux aux attentes de la population et des clubs du territoire.

De nombreux protocoles ont dû être mis en place, évoluant au fil des nouvelles exigences de l'État.

L'adaptation fût le maître mot pour répondre au plus vite aux exigences réglementaires et aux attentes légitimes de la population et des clubs utilisant les différents équipements sportifs communautaires.

Ce travail important, mené également avec le soutien des clubs utilisant les bâtiments, a permis d'ouvrir l'ensemble des équipements à chaque fois que cela était possible.

Lors des périodes de fermeture, les équipes ont été mises à contribution pour participer à différentes tâches (distribution de masques aux communes, préparation de Kit anti-COVID, aide au centre de vaccination) et appui des autres services de la CCPA



Centre Forme

Ouverture restreinte du centre forme du 1^{er} janvier 2021 au 9 juin 2021, accès réservé aux personnes atteintes d'affections de longue durée, puis reprise de l'activité avec protocole sanitaire à partir du 9 juin 2021.

Mise en place des abonnements sans engagement mensuel durant la durée des restrictions sanitaires, de façon à pallier aux risques de pertes d'adhésions liés aux contraintes COVID.

345 adhérents par mois en moyenne de juin à décembre 2021.

70 000 euros de chiffre d'affaire pour le Centre Forme pour l'année 2021. Bonne dynamique de reprise sur le début d'année 2022.

Natation scolaire

A partir de septembre, L'Archipel accueille des classes de GS/CP/CE1 et CM2 de toutes les écoles privées et publiques des 17 communes du territoire. Il a été préposé à 8 classes de CE2 et CM1 de venir cette année pour rattraper les arrêts dus aux confinements.

Accueil de toutes les classes de 6^{ème} des collèges du territoire et certaines classes de 5^{ème} ainsi que celles du Collège Simone Veil de Châtillon d'Azergues.

Accueil des 2 lycées du territoire : G. Tillon et B. Thimonnier.

Bilan formation BNSSA

En septembre 2020, ont commencé les tests de sélection pour la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Grâce à ce dispositif diplômant, la CCPA soutient la formation professionnelle et dynamise l'accès aux métiers du sport pour les jeunes du territoire que la collectivité aide à hauteur de 50 % du coût de la formation.

C'est à L'Archipel que se déroulent les enseignements en partenariat avec un organisme de formation habilité (ALLO MNS) et les entraînements sous la houlette de Nicolas Chaix (ETAPS) pour 12 jeunes sélectionnés.

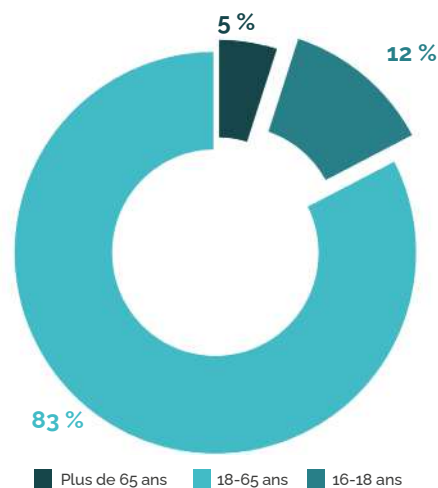
L'action est relayée par le Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle et le Lycée Germaine TILLION.

Les futurs lauréats pourront rejoindre les rangs des renforts réguliers nécessaires au fonctionnement de L'ARCHIPEL mais également saisonniers pour les piscines et autres points de baignades surveillés du secteur l'été prochain.

11 élèves sur 12 ont obtenu leur diplôme. 6 de ces jeunes ont pu effectuer des vacances pendant les vacances scolaires et les weekends.

Deuxième session lancée en septembre 2022 avec 12 nouveaux élèves !

FRÉQUENTATION DU CENTRE FORME PAR TRANCHE D'ÂGE



Partenaires associatifs et autres

ACPA : ouverture d'un nouveau créneau handisub (plongée subaquatique).

L'école Vétérinaire de Marcy l'Etoile.

CASC Craponne plongée.

Nouveau partenariat avec le SDNIS et l'association de formateur en secourisme CASC : les pompiers disposent d'un créneau par semaine pour s'entraîner, en échange, ils forment les éducateurs sportifs de L'Archipel.

Animation Halloween vacances d'Octobre



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe Rugbystique

Depuis le 6 septembre, le Pays de L'Arbresle Rugby Club organise ses entraînements dans le nouveau complexe rugbystique intercommunal, flambant neuf, situé sur la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Rappelons que le club organise les entraînements et matchs de ses 10 équipes de pratiquants (U6, U8, U10, U12, U14, U16, U18, seniors, Féminines Touch, Masculin Touch) ce qui représente environ 350 licenciés.

Complexe Sportif

1500 pratiquants en période scolaire du lundi au samedi.

2300 pratiquants sur les 8 semaines de vacances scolaires (stages, animation etc..).

700 pratiquants accueillis en moyenne lors des week-ends de Matches, tournois ou compétitions.

Boulodrome

L'association de gestion du boulodrome du Pays de L'Arbresle enregistre plus de 5500 entrées par an et de nombreux visiteurs lors des matchs en week-end et des tournois du mardi.

Impactée par le COVID sur le premier semestre 2021 l'activité a repris, depuis septembre, avec un très bon niveau de fréquentation malgré les contraintes sanitaires.

Football Ecologie France

Lancement d'une réflexion avec l'association Football Ecologie France pour accompagner les communes et des clubs. Cette réflexion vise à atteindre une gestion plus durable des équipements et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'organisation des activités et évènements portés par les clubs.

Mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des équipements sportifs

Le but de ce groupe de travail est d'améliorer le suivi des équipements sportifs communautaires (Complexe sportif, Boulodrome et complexe rugbystique) est de favoriser l'échange entre les utilisateurs, nos services et les élus de la commission sport.

Une première réunion a été organisée le 6 décembre au sujet du complexe sportif et du complexe rugbystique.

La deuxième réunion a eu lieu le 24 janvier au sujet du Boulodrome.

Projet Sport santé

La CCPA (service des Sports et service Solidarités), la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Monts du Lyonnais, l'Hôpital de L'Arbresle et les clubs sportifs du territoire ont travaillé depuis 2020 à la création d'une Maison Sport Santé. Cette structure a été reconnue par l'État en janvier 2022.

La Maison Sport Santé propose des parcours d'activité physique adaptée, en fonction des possibilités de chacun. Les professionnels de santé peuvent orienter leurs patients vers la Maison Sport Santé ; chaque habitant peut également se renseigner sur le dispositif :

04.74.01.96.91 ou maison.sport.sante@paysdelarbresle.fr

- Journée découverte des activités proposées par les associations le dimanche 26 septembre 2021 organisée au complexe sportif, au boulodrome et à l'Archipel. La rencontre avec la vingtaine de participants a permis de créer un lien entre tous les acteurs du projet.
- Lancement des ateliers passerelle depuis le 1^{er} décembre 2021 : permanence à l'hôpital les mercredis après-midi pour les entretiens avec Julie Commercon (DAHLIR).
- Lancement des cycles de séances d'activité sportives le 13 décembre 2021 avec 4 participants (2 par le DAPAP et 2 par les réseaux sociaux). Activité Foot-Boules avec Grégory Melay (APA) les lundis de 16h à 17h30 au complexe sportif de Grand Champs.
- Création de l'association de clubs sportifs impliqués dans le Sport Santé : Constitution du bureau, siège de l'association à l'espace restauration Messidor. Assemblée générale constitutive le vendredi 21 janvier à 20h.





LE PAYS DE L'ARBRESLE

POURSUIT SA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Le plan d'actions de la stratégie touristique 2019/2021 étant arrivé à son terme, le pôle tourisme, en étroite collaboration avec les acteurs touristiques du territoire a engagé, fin 2021, une réflexion sous forme d'ateliers pour définir une nouvelle feuille de route couvrant la période 2022/2025.

Une synthèse sera présentée à l'ensemble des acteurs courant 2022 avant d'être validée en conseil communautaire.

En parallèle, les actions mises en œuvre en 2021 et celles projetées en 2022 déploient chacun des axes de la stratégie touristique.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

ACTIONS EN AMÉNAGEMENT ET EN CRÉATION D'OFFRES DE DÉCOUVERTE



Conception d'un parcours artistique et touristique



LES MURMURES DU TEMPS
MUSEUMOLOGIE
ET CULTURE

La Communauté de Communes développe un ambitieux projet de parcours artistique et touristique sur son territoire autour d'un itinéraire en modes doux, accessible aux personnes à mobilité réduite, jalonné d'œuvres d'art originales. A terme, cet itinéraire sera mis en valeur au cours d'une manifestation événementielle forte, de type festival.

Le groupement Maison Gutenberg accompagne la mise en œuvre de ce projet à travers des missions de direction artistique, de coordination technique, d'animation territoriale et de programmation du festival.

La gouvernance du projet repose sur différentes instances :

- ▶ un comité de pilotage (composé d'élus en charge de la validation des orientations et du projet artistique),
- ▶ un comité technique (composé de personnes expertes de la culture contemporaine au profil varié,
- ▶ des coéquipiers du projet en capacité d'apporter la contradiction pour l'enrichir et garantir ainsi sa dimension artistique)
- ▶ une commission thématique dédiée (composée d'élus communautaires et municipaux en charge d'élaborer les propositions au comité de pilotage et associée aux étapes clés du Comité technique).

En 2021, une restitution d'un diagnostic territorial effectué par l'École Urbaine de Lyon figure fut réalisées avec comme objectif :

- pré-figurer un fil rouge pour la direction artistique,
- valider l'identité visuelle et le nom (« Les Murmures du temps ») du projet du parcours,
- valider le parcours artistique et culturel du Pays de L'Arbresle,
- et valider la programmation des animations territoriales.

Légende

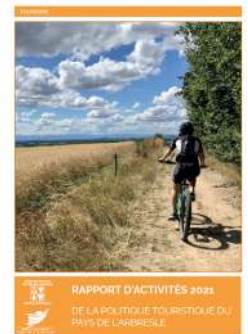
Les actions mises en œuvre sont estampillées selon leur organe décisionnel de référence :



Pilotage par l'Office de Tourisme



Pilotage par la Communauté de Communes



[Consulter le rapport d'activité complet du Tourisme](#)



Animation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Carrières de Glay

La CCPA accompagne la mise en œuvre opérationnelle, sur les Carrières de Glay et le Bois des Oncins, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Rhône.

Cette mise en œuvre relève d'un plan de gestion (2020-2024) et fait l'objet de conventions de partenariat et de financements annuels conclus avec le Département du Rhône.

Actions réalisées en 2021 :

- ▶ plantation d'une haie en frange du massif de Renouée pour concurrencer cette dernière et ainsi la contenir,
- ▶ fauchage tardif des pelouses sèches,
- ▶ débroussaillage des ligneux et entretien des sentiers périphériques,
- ▶ pose d'un écomètre pour suivre l'évolution de la fréquentation du site,
- ▶ accueil du public scolaire dans le cadre d'animation de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



Les Dimanches Électriques

L'offre des Dimanches Électriques créée en 2018 et également commercialisée en coffret cadeau propose une collection de balades de découverte du territoire en VTT électriques, en petit groupe, accompagnées par un guide, de mars à octobre.

Sur les 20 balades prévues initialement en 2021, 4 ont dû être annulées du fait du 3^{ème} confinement ou faute de participant, enregistrant un taux de remplissage de 85% soit 151 participants.



Territoire vélo

Afin de consolider les activités de pleine nature sur le territoire et de qualifier l'accueil pour les pratiquants, la Communauté de Communes a élaboré en collaboration avec la Fédération française de cyclisme un plan d'actions permettant de structurer, de créer et de communiquer autour de la pratique du vélo loisirs à partir de 2022 et jusqu'en 2024.

Une première action consistera dès 2022 à créer un espace cycloport labellisé.



Patrimoine Gourmand

Avec le Musée-atelier des Canuts inauguré en 2017, l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle offre une vitrine complète des éléments patrimoniaux et culturels du territoire.

Le site propose un programme annuel d'expositions ponctuées d'animations. Il accueille également diverses réunions, servant ainsi de « lieu de vie et d'accueil ».

Du fait de la situation sanitaire, l'Espace Découverte n'a pu rouvrir qu'au mois de mai 2021 et n'a accueilli que 449 visiteurs durant ces 144 jours d'ouverture (contre 1 514 visiteurs en 2019 et 1 432 visiteurs en 2018) autour de 4 expositions.



Patrimoine Gourmand

Une offre de visites guidées du patrimoine agrémentées d'un pique-nique de produits locaux en fin de visite a été créée en 2020 après le premier confinement.

Cette offre a été reconduite en 2021 avec six nouveaux sites ou associations du patrimoine qui ont rejoint le dispositif :

- ▶ Association des Amis du Vieil Arbresle,
- ▶ Couvent de la Tourette et Association Eveux et son Patrimoine,
- ▶ Association Savigny Patrimoine,
- ▶ Association des Carrières de Glay,
- ▶ la commune de Sain Bel,
- ▶ et la commune de Sarcey.

12 VISITES

ORGANISÉES SUR LES 26 INITIALEMENT PRÉVUES

55 PARTICIPANTS

VENUS ESSENTIELLEMENT DU PAYS DE L'ARBRESLE



Les Balades Gourmandes

Créées en 2018, cette offre en autonomie propose une collection de balades associées à un pique-nique de produits locaux sous la forme d'une journée ou de 2 jours avec une nuitée sur le territoire.

117 réservations (391 clients, stable par rapport à 2020) ont été enregistrées en 2021, représentant près de 3 930 € de retombées économiques pour les prestataires partenaires.

Trois nouvelles balades sont venues compléter la collection cette année :

- ▶ une au départ de Bessenay avec le restaurant Le Café du Midi,
- ▶ une au départ de Savigny avec le restaurant Le Clos de L'Abbaye,
- ▶ une au départ de Sarcey avec le restaurant Le Chatard.



Les Gnolus : geocoaching des Monts du Lyonnais

Pour rappel, le géocaching Les Gnolus est une vaste chasse aux trésors permettant de découvrir de façon ludique les éléments patrimoniaux et paysagers de la destination Monts du Lyonnais créée en 2019 avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais.

19 circuits ont été conçus à l'échelle des Monts du Lyonnais, dont trois sur le territoire du Pays de L'Arbresle :

- ▶ un dans le centre historique de L'Arbresle (thématique patrimoine),
- ▶ un à Bessenay (thématique produits du terroir),
- ▶ et un troisième créé en 2021 au départ de Savigny (thématique nature).

Après deux années de fonctionnement, le nombre de comptes créés sur l'application a triplé en un an passant de 4 123 fin 2020 à 12 627 fin 2021 dont 3 994 ayant réalisé au moins une balade.

Un parcours éphémère au Parc de la Tête d'Or à Lyon a également été créé à destination du public lyonnais réalisé par 458 familles.

Courant 2021, l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme a sollicité l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais pour développer cette activité et l'étendre sur l'ensemble du département du Rhône via une convention de partenariat mise en œuvre dès 2022.



Programmation des Mercredis Découverte

Cette action met en œuvre un programme varié d'animations (balades, démonstrations, ateliers) renouvelées chaque année.

Organisées en 2021 des vacances de février aux vacances de la Toussaint (tous les mercredis pendant les vacances scolaires et certains samedis hors vacances), elles sont promues et commercialisées par l'Office de Tourisme avec versement d'une contrepartie aux intervenants professionnels et associatifs.

Malgré le taux de satisfaction des participants, cette offre a été largement perturbée par les conditions sanitaires :

- ▶ 41 animations proposées (contre 21 en 2020) (dont 17 mercredis et 4 samedis) et 9 visites de secours
- ▶ 169 participants (contre 81 en 2020)
- ▶ 43% de remplissage par rapport à la capacité réelle (contre 91 % en 2020) 34% de remplissage par rapport à la capacité initiale prévue (contre 13 % en 2020).



Refonte des fiches de randonnées

Au vu de la demande croissante des visiteurs vis à vie des randonnées et de la volonté des communes de pouvoir disposer de fiches de randonnée au départ de leur centre bourg, il a été décidé de refondre les anciennes « fiches vertes » du territoire afin de proposer une fiche de randonnée au départ de chaque commune, en format PDF et GPX ainsi qu'en format papier.

Cette réalisation sera effective au printemps 2022.



Journées du Patrimoine

Depuis 2016, l'Office de Tourisme anime un groupe de travail constitué de représentants d'associations, de sites, de communes ou de particuliers, tous organisateurs et acteurs des Journées du Patrimoine.

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) des 26 et 27 juin se sont articulées autour de 2 expositions.

La 38^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), de nouveau perturbée par la crise COVID a regroupé **16 sites participants** sur 10 de nos 17 communes et **2 095 visiteurs** (contre 1 153 en 2020).



Offre d'animations scolaires

Chaque année la Communauté de Communes propose à l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire, publiques ou privées, un programme d'animations scolaires, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment à travers les Espaces Naturels Sensibles composées de trois séances dont une sortie sur le terrain. Cette offre est également promue à travers le catalogue des animations scolaires élaboré par l'Office de Tourisme.

En 2021, 1 100 élèves (chiffres constants) de la Petite Section au CM2 scolarisés dans 18 écoles réparties sur 13 communes du territoire ont ainsi pu être sensibilisés et 7 sorties ont été organisées dans le cadre des Mercredis Découverte via le Conservatoire National Botanique du Massif Central et FNE regroupant 20 participants.

ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS



Dispositif de valorisation du patrimoine

Instauré en 2017, ce dispositif vise à soutenir toute opération de valorisation du patrimoine qui participe à la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays de L'Arbresle et s'adresse à l'ensemble des associations du patrimoine et des communes du territoire.

L'appel à projet 2021 a permis de soutenir 4 opérations pour un montant global d'aides de 8 070 €.



Dispositif d'aides directes aux projets touristiques

Ce dispositif, en lien avec la Région Auvergne Rhône -Alpes vise à soutenir les établissements privés éligibles ayant leur siège sur le territoire du Pays de L'Arbresle, pour tout projet touristique visant à développer et/ou qualifier l'offre patrimoniale du territoire.

L'appel à projet 2020 n'a enregistré aucune demande d'aide.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL



Accueil de groupes

L'Office de Tourisme propose un service sur mesure aux groupes pour leur permettre de découvrir le large patrimoine du Pays de L'Arbresle.

Cette année encore, l'activité groupe a été fortement réduite du fait de la situation sanitaire critique. Seulement 8 groupes ont pris contact avec le service groupe en 2021, cinq d'entre eux ont pu concrétiser leur venue, soit 160 visiteurs, représentant 2 554 € de retombées économiques pour les acteurs du territoire.



Mise en place d'une signalétique pour les hébergements touristiques du Pays de L'Arbresle

Pour faire suite à la pose initiale en 2018 de panneaux de signalisation d'hébergements touristiques sur le territoire, une mise à jour doit être effectuée chaque année pour prendre en compte les nouveaux hébergements et supprimer les panneaux des hébergements ayant cessé leur activité.

Ce travail n'ayant pas pu s'exécuter en 2020 du fait du contexte sanitaire et des retards pris dans la réalisation des chantiers, la pose des panneaux a été effectuée à l'automne 2021.

Mise en place d'une signalétique pour les sites touristiques majeurs du Pays de L'Arbresle

L'objectif de cette signalisation touristique consiste à compléter celle déjà existante au niveau de la signalisation directionnelle et à remplacer celle au niveau de la signalisation d'information locale devenue vieillissante.

Le travail de pose réalisé en partenariat avec les gestionnaires de voirie n'ayant pas pu s'exécuter en 2020 du fait du contexte sanitaire et des retards pris dans la réalisation des chantiers, la pose des panneaux a été effectuée à l'automne 2021.

ACTIONS PARTICIPANT À L'ANIMATION DU RÉSEAU

ACTIONS VISANT À INFORMER

Rencontres avec les correspondants communaux

Un format de rencontres bisannuel (collégial et individuel) a été proposé aux communes. Onze d'entre elles ont pu participer à ces temps d'échanges appréciés sur les missions et nouveautés de l'Office du Tourisme et sur les projets communaux.

Visites de prestataires

L'Office de Tourisme programme des visites d'acteurs afin d'établir un lien personnalisé avec eux :

- ▶ présentation des caractéristiques stratégiques du tourisme local, rappel des services proposés par l'Office de Tourisme,
- ▶ fourniture d'un kit de documentation/communication,
- ▶ réalisation de photos pour homogénéisation et renouvellement de la photothèque de l'Office de Tourisme en vue des différents outils de communication
- ▶ etc.

Animation inter-secteurs

Un groupe de travail formé en janvier 2021, rassemblant les agents des services tourisme a pu dresser un état des lieux des motivations et besoins communs à tous les acteurs et identifier trois actions prioritaires pour y répondre.

La principale action consiste à concevoir un site Internet de valorisation et de mise en réseau des acteurs locaux.

La deuxième action concerne la mise en place de l'outil SLACK, un espace de discussion gratuit offrant diverses possibilités de collaboration.

La dernière action concerne l'animation des acteurs grâce à un accueil physique élargi du Canevas 2.0 à tous les acteurs souhaitant échanger, partager, co-construire sur les nouvelles thématiques de l'« engagement local ».

Les Rendez-vous inspirants

Dans le cadre de ses missions d'animation et de mise en réseau des acteurs, l'Office de Tourisme a travaillé à la mise en œuvre d'un programme de huit rendez-vous pour les mois de février à mai 2021 pour répondre collectivement à des enjeux de développement et d'adaptation de l'offre mais aussi renforcer la fierté locale, apporter du positif et des perspectives nouvelles. 6 Rendez-vous maintenus, 2 rendez-vous annulés, 38 acteurs touchés.

Agenda mensuel des manifestations

L'agenda mensuel des fêtes et manifestations en Pays de L'Arbresle permet aux lecteurs de mieux préparer leurs sorties.

Les organisateurs qui souhaitent paraître dans l'agenda sont invités à remplir un formulaire en ligne avant le 15 du mois précédent leur événement.

Diffusé sous la forme d'une newsletter expédiée à 1500 contacts, cet agenda est également téléchargeable sur le site de l'office de Tourisme.

En 2021, la diffusion des agendas mensuels n'a repris qu'en juillet.



L'agenda mensuel

Le programme des événements du mois listés dans un agenda à télécharger

ACTIONS VISANT À VALORISER LES ACTIVITÉS

Dispositif d'«Office de Tourisme hors les murs»

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la mission d'accueil de l'Office de Tourisme en allant à la rencontre des visiteurs qui ne fréquenteraient pas la structure durant leur séjour, sur des événements intra et extra-territoriaux.

En 2021, 3 stands ont pu être tenus (Bibost, L'Arbresle et Courzieu) malgré l'annulation de nombreux événements du fait de la crise sanitaire permettant d'établir 98 contacts qualifiés.

ACTIONS PARTICIPANT À LA PROMOTION ET AU MARKETING



Relations presse et insertions publicitaires

Afin de valoriser les nouveautés touristiques du territoire, l'Office de Tourisme a maintenu des relations presse régulières auprès de médias jugés prioritaires (Calendrier des randonnées 2021 du Rhône, Lyon City Crunch, Petit Bulletin Saint-Etienne, Application Prairy et Radio Lyon Première).



Éditions

L'Office de Tourisme met annuellement à jour sa collection d'éditions afin de proposer, une information touristique actualisée et homogène, et mettre en avant les nouveautés proposées.

Compte tenu des conditions sanitaires, la diffusion de ces éditions auprès des prestataires s'est organisée cette année encore via un click and collect à l'Office de Tourisme (consultation et commande en ligne puis retrait sur place).



Partir Ici : l'outil pour redécouvrir sa région

Face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet les acteurs du tourisme, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme s'attache en toute priorité à mener des actions de relance de la consommation notamment par la mise en service de la plateforme « Partir ici » à laquelle l'Office du Tourisme a participé.

L'objectif consiste à proposer et faire découvrir aux clientèles régionales ciblées toutes les excursions, activités, visites et événements touristiques répondant à leurs aspirations pour un tourisme durable et bienveillant. 22 prestations du Pays de L'Arbresle sont ainsi disponibles sur la plateforme régionale et accessibles par plus de 300 000 visiteurs.

FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Auprès du bureau d'accueil

Pas de fermeture pour cause sanitaire,
2 137 visiteurs
(contre 1 830 en 2020 et 3 941 en 2019).

2 286 contacts enregistrés à 99% français
(contre 1 951 en 2020 et 3 714 en 2019)
dont **1 498 contacts au guichet** et **788 contacts à distance** (téléphone, courriel, courrier).

** Contact = 1 personne, 1 famille ou 1 groupe qui effectue, au guichet ou à distance, une ou plusieurs demandes.*

Via Internet

50 001 sessions enregistrées dont 35 574 visiteurs uniques
Légère hausse de 5,7% du nombre de sessions par rapport à l'année 2020

108 915 pages vues

Légère baisse de 1,1% du nombre de pages vues

Top 3 des pages les plus consultées :

- Se balader, Circuits VTT,
- Se balader, Balades Gourmandes,
- Visiter-Bouger, Les Carrières de Glay.

L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE, C'EST AUSSI...



La billetterie

Une seule billetterie d'événements contre deux en 2020 et poursuite de la billetterie de la Saison Culturelle de Saint-Germain-Nuelles.



La boutique

Vente d'ouvrages, de cartes de randonnées et de produits du terroir.

2 600€ de produit des ventes
(contre 2 100 € en 2020).

LA TAXE DE SÉJOUR

30 039 € de recettes de taxe de séjour collectées par 50 établissements en 2020 dont 10% reversés au Département du Rhône au titre de la taxe de séjour additionnelle.

GLOSSAIRE

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection	CCP : Commission consultative paritaire	EPI : Équipement de protection individuelle	RPE : Relais Petite Enfance
ACPA : Aquatic Club du Pays de L'Arbresle	CCPA : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle	ERP : Établissement recevant du public	RSA : Revenu de solidarité active
AILOJ : Aide au Logement des Jeunes	CDG : Centres de Gestion	ETTI : Entreprises de travail temporaire d'insertion	RSU : Rapport Social Unique
AMI : Aide à la Mobilité Individuelle	CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais	FMI : Fréquentation maximale instantanée	SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat	CHSCT : Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail	FTTH : Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
AOMTL : Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais	CNFPT : Centre National Fonction Publique Territoriale	GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SCRH : centre de service des ressources humaines
AP : Assistant de prévention	COPIL : Comité de pilotage	GMAO : Gestion de Maintenance assistée par Ordinateur	SIG : Système d'Information Géographique
APA : Activité Physique Adaptée	COR : Communauté de l'Ouest Rhodanien	HT : Hors Taxes	SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat
ASA : Association Syndicale Autorisée	CT : Comité Technique	LDG : Lignes directrices de gestion	SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
ASS : Allocation spécifique de solidarité	CTTI : Contrats de Travail Temporaire d'Insertion	MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture	STAC : Service Technique de l'Assainissement Collectif
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	DOO : Document d'Orientations d'Objectifs	MNS : Maître-nageur sauveteur	STEU : Station de Traitement des Eaux Usées
BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique	DAPAP : Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique	PCA : Plan de Continuité d'Activité	SYDER : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
BO : Bassin d'orage	DERU : Directive eaux résiduaires urbaines	PEC : Parcours emploi compétences	SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne Turdine
BE : Manoeuvre : Chargé de Manoeuvre bâtiments techniques	Devéco : Développement économique	PIJ : Point Information Jeunesse	SYTRAL : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise
BS : Chargé d'intervention élémentaire de remplacement et de raccordement bâtiments techniques	DGS : Direction générale des services	PLH : Plan Local de l'Habitat	TCL : Transports en commun lyonnais
CAF : Caisse Allocations Familiales	DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local	PR : Poste de refoulement	TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	DSN : Déclaration Sociale Nominative	PSC1 : Prévention et Secours Civiques	ZA : Zone d'Activités
CCMDL : Communauté de communes des Monts du Lyonnais	EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes	RAM : Relais Assistants Maternels	ZAE : Zones d'Activités Économiques
		RDI : Rhône développement Initiative	ZI : Zone Industrielle
		RH : Ressources Humaines	

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE**
117 rue Pierre Passemard
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Directeur de la publication : Pierre-Jean ZANNETTACCI
Rédaction : services de la Communauté de Communes
Impression : Alpha COMM - Impression réalisée sur du papier respectueux de l'engagement environnemental labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).
Crédits photos : Service communication, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle, C. Genin, M-L. Luca, L. Véra, CGN Productions, Chabanne & Partenaires architecte, Unsplash



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

POUR CONNAÎTRE
TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE



[@paysdelarbresle](#)



[@paysdelarbresle](#)



[Paysdelarbresle](#)



PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du pays de L'Arbresle
04 74 01 68 90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

www.archipel-aquacentre.fr / www.arbresletourisme.fr

